N° 16 - PRINTEMPS 1990

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

LES CRIMES CONTRE LES BIENS DU MÉNAGE ☐ LE LOGEMENT
L'ÉVOLUTION DES CENTRES-VILLES ☐ PROFIL DE L'AGRICULTURE

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
MAY 23 1990
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

11-008F
c.3

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

CE QUI SE CACHE DERRIÈRE LES CHIFFRES

La base de données du recensement de 1986 renferme des chiffres sur les Canadiens. Mais que signifient-ils? La série *LE CANADA À L'ÉTUDE* analyse les questions qui proviennent des résultats du recensement, et ce, dans un langage de tous les jours.

LE CANADA À L'ÉTUDE examine les questions qui touchent les personnes âgées et les jeunes, les groupes ethniques et les autochtones, les régions éloignées du Grand Nord et la région industrialisée du sud du Canada.

De plus, cette série vous informe et vous éclaire grâce à d'innombrables autres renseignements. Chaque publication est bilingue et se vend 10 $. Commandez l'ensemble des 16 publications de façon à obtenir un outil de référence par excellence pour la maison, l'école ou le bureau.

Vous pouvez commander en écrivant à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6. Si vous désirez obtenir un service plus rapide, téléphonez au numéro sans frais et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard.

Veuillez faire vos chèques ou mandats-poste à l'ordre du Receveur général du Canada-Publications.

Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de consultation régional le plus près de chez vous.

Téléphonez sans frais au 1-800-267-6677

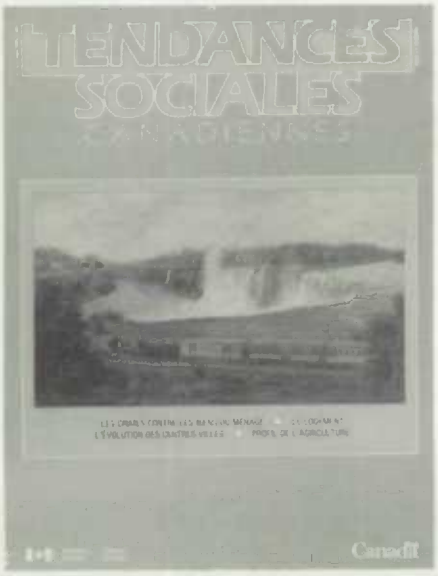

Page couverture : ***Le train du Canada Southern Railway à Niagara*** (1870 ?) - huile sur toile, 58,4 cm sur 101,6 cm. Collection : Musée des beaux-arts du Canada.

À propos de l'artiste :

Robert Whale (1805-1887) a étudié la peinture en Angleterre, où il a poursuivi sa carrière artistique jusqu'à ce qu'il vienne s'établir au Canada en 1852. Il faisait de la peinture son gagne-pain à une époque où le marché des oeuvres d'art était presque inexistant; il peignait les toiles — principalement des huiles — que lui demandait sa clientèle : portraits, scènes de la vie des Indiens, paysages, nature à l'état sauvage. Par la suite, quand le chemin de fer est devenu un symbole du progrès en Amérique du Nord, Robert Whale a peint une série de tableaux dont le thème était le train.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

N° 16 - PRINTEMPS 1990

TABLE DES MATIÈRES

L'accession à la propriété 2
par Janet Che-Alford

Les coûts d'habitation 6
par Tom Bird

Le logement coopératif : un troisième mode d'occupation 11
par Mary Anne Burke

Les crimes contre les biens du ménage 15
par Vincent Sacco et Holly Johnson

Les travaux ménagers 18
par Kathleen Marshall

La collectivité agricole 20
par Judie McSkimmings

Le chômage régional 24
par David Gower

Évolution des centres-villes 27

Faits saillants du recensement de 1986 : Winnipeg 31

Estimations annuelles de la population active, 1946-1989 34

Indicateurs sociaux 35

Dans chaque numéro d'hiver figure la liste des articles parus pendant l'année

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Directeur	Craig McKie
Rédacteurs en chef	Colin Lindsay Mary Sue Devereaux
Directrices adjointes	Jo-Anne B. Parliament Mary Anne Burke
Coordonnatrice de la production	Cheryl Sarazin
Réviseure en chef de la version française	Chantal Prévost
Réviseur adjoint	Vincent Beaulieu
Direction artistique et composition	Division des publications, Statistique Canada
Conception graphique	Dve Design Group Inc.
Illustrations et photos	Centre de la photo (Approvisionnements et Services Canada); Jean Pragen/Masterfile
Comité de revue	J.W. Coombs, D. Desjardins, I. Macredie, D. Norris, D.B. Petrie, G.E. Priest, E.T. Pryor
Remerciements	J. Frederick, K. Kennedy, M. Lisciotto, H. Moses, E. Praught, C. Richard, M. Saint-Laurent, E. Scott, C. Shea

Tendances sociales canadiennes (n° 11-008F au catalogue; *also available in English, Catalogue 11-008E)* est publiée quatre fois l'an par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Copyright 1990 par le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, tous droits réservés. Courrier de première classe payé à Ottawa, Canada. Tarif d'abonnement : 32 $ par année au Canada; 36 $ (28 $ US) dans les autres pays. Prix au numéro : 8 $ l'exemplaire au Canada; 9 $ (7 $ US) dans les autres pays. Étudiants : 30 % de rabais. Envoyer les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à : Statistique Canada, Vente des publications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Prière de nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresse. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel) : **1-800-267-6677.** Toute correspondance peut être adressée au Directeur, ***Tendances sociales canadiennes,*** Statistique Canada, immeuble R.H. Coats, 17e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non réclamés. Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de la présente publication à des fins personnelles à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de la présente publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Groupe des programmes et produits d'édition, agent intérimaire aux permissions, administration des droits d'auteur de la Couronne, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0S9. Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau de Statistique Canada le plus près.

Publication inscrite dans le **Canadian Magazine Index** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

par Janet Che-Alford

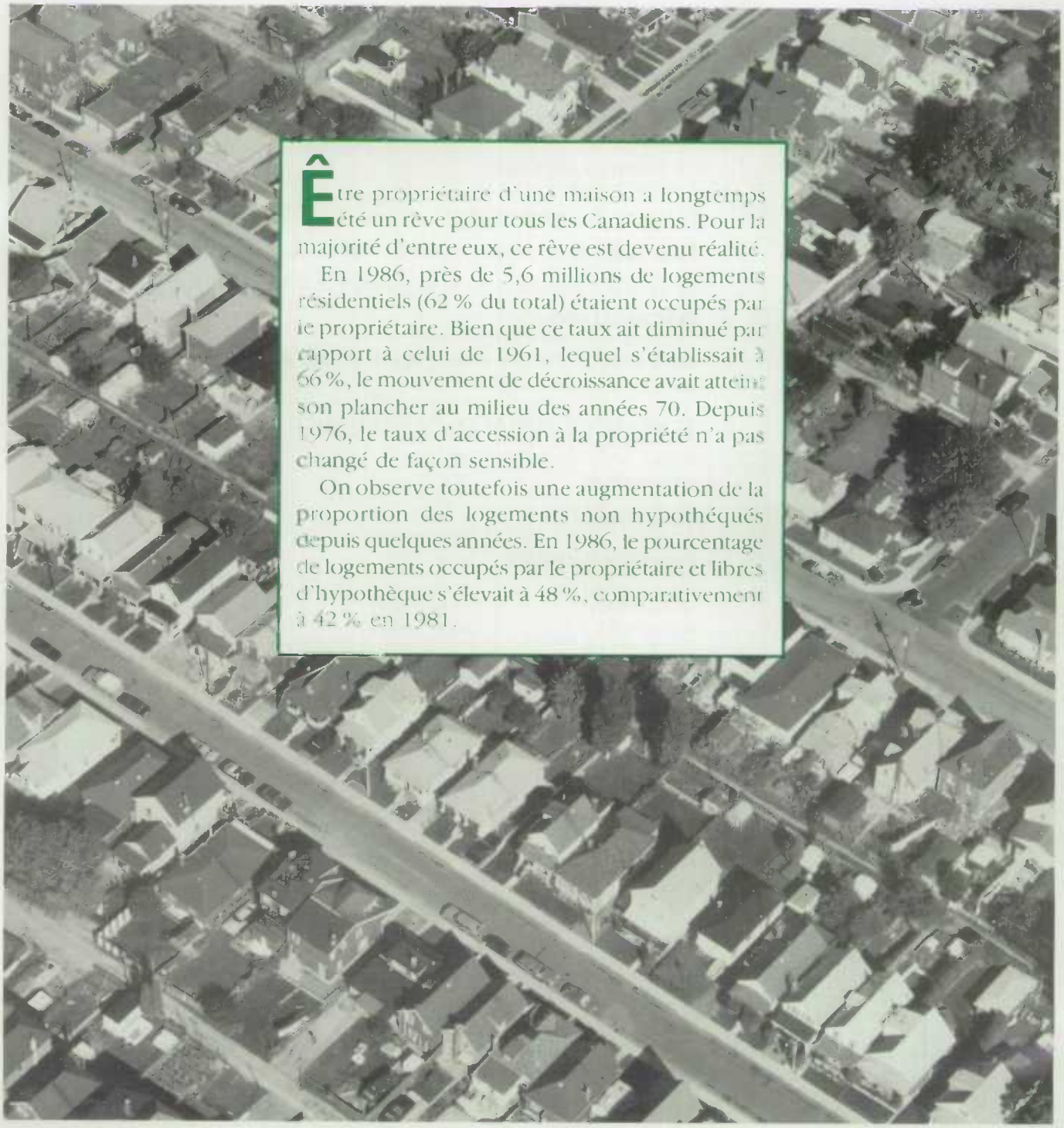

Être propriétaire d'une maison a longtemps été un rêve pour tous les Canadiens. Pour la majorité d'entre eux, ce rêve est devenu réalité.

En 1986, près de 5,6 millions de logements résidentiels (62 % du total) étaient occupés par le propriétaire. Bien que ce taux ait diminué par rapport à celui de 1961, lequel s'établissait à 66 %, le mouvement de décroissance avait atteint son plancher au milieu des années 70. Depuis 1976, le taux d'accession à la propriété n'a pas changé de façon sensible.

On observe toutefois une augmentation de la proportion des logements non hypothéqués depuis quelques années. En 1986, le pourcentage de logements occupés par le propriétaire et libres d'hypothèque s'élevait à 48 %, comparativement à 42 % en 1981.

La plus forte proportion de propriétaires se trouve dans l'Est

Les taux provinciaux d'accession à la propriété varient considérablement, la région de l'Atlantique affichant le taux le plus élevé et le Québec, le plus faible.

De toutes les provinces, c'est Terre-Neuve qui a la plus forte proportion de logements résidentiels occupés par le propriétaire. En 1986, 80 % des logements de Terre-Neuve appartenaient à l'occupant. Les taux étaient aussi considérablement supérieurs à la moyenne au Nouveau-Brunswick (74 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (73 %) et en Nouvelle-Écosse (72 %).

D'autre part, 63 % des logements en Ontario étaient occupés par le propriétaire tandis que dans les provinces de l'Ouest, les taux variaient de 60 % en Alberta à 68 % en Saskatchewan. Les résidents du Québec étaient les moins susceptibles d'être propriétaires; en 1986, un peu plus de la moitié seulement (54 %) des logements étaient occupés par le propriétaire.

Régions urbaines et rurales

Les résidents des régions rurales sont beaucoup plus susceptibles que les citadins de posséder leur propre logement. En 1986, 83 % des logements ruraux étaient occupés par le propriétaire comparativement à 57 % des logements urbains.

On constate également que plus une région urbaine est grande, plus le taux d'accession à la propriété est faible. Dans les régions urbaines de moins de 5 000 habitants, 69 % des logements étaient occupés par le propriétaire, mais dans les villes de 500 000 habitants ou plus, où le logement est moins abordable en raison du prix élevé des terrains, cette proportion n'atteint que 52 %.

Les taux d'accession à la propriété varient également beaucoup selon les différentes régions métropolitaines de recensement (RMR) et sont en général plus élevés dans les petites villes. En 1986 par exemple, deux RMR seulement, celles de St. Catharines–Niagara et d'Oshawa, avaient des taux d'au moins 70 %. Les taux étaient aussi relativement élevés à St. John's, Hamilton, Windsor, Thunder Bay et Regina. De ces sept villes, seules Hamilton et St. Catharines–Niagara figurent parmi les dix plus grandes RMR au Canada.

Moins de 60 % des logements étaient occupés par le propriétaire dans la plupart des grandes RMR. À Toronto, la plus grande RMR au Canada, seulement 58 % des logements étaient occupés par le propriétaire alors qu'à Montréal, qui se classe au deuxième rang des RMR, le taux d'accession à la propriété était, à 45 %, le plus faible de toutes les RMR. Dans les autres RMR, les taux étaient les suivants : 53 % à Québec, 54 % à Ottawa–Hull, 56 % à Vancouver, 57 % à Edmonton et 58 % à Calgary.

Types de logements possédés

Les maisons individuelles non attenantes sont le type le plus courant de logement résidentiel au Canada et représentent 57 % du parc immobilier. Ces logements sont également les plus susceptibles d'appartenir à ceux qui les habitent.

En 1986, 90 % des maisons individuelles non attenantes étaient occupées par le propriétaire. Les seuls autres logements présentant un taux comparable étaient les maisons mobiles (85 %).

Par contraste, environ le quart (24 %) seulement des logements des immeubles à logements multiples étaient occupés par le propriétaire en 1986. Cette catégorie comprend les maisons en rangée et les appartements des tours d'habitation de cinq étages ou plus, pour lesquels les proportions correspondantes atteignaient 28 % et 11 % respectivement.

Ces dernières années, la proportion de logements occupés par le propriétaire a toutefois augmenté plus rapidement pour les appartements que pour tout autre type de logement. De 1981 à 1986, la proportion d'appartements occupés par le propriétaire est passée de 8 % à 11 %. Durant la même période, la proportion de maisons individuelles non attenantes appartenant à l'occupant n'a augmenté que d'un demi point de pourcentage tandis que pour les autres immeubles à logements multiples la hausse a été de 1,5 point. Par ailleurs, le pourcentage de maisons mobiles occupées par le propriétaire a diminué de presque deux points.

Nombre accru de logements en copropriété

L'augmentation relativement rapide du nombre d'appartements qui appartiennent à leur occupant est attribuable en grande partie à la popularité croissante des logements en copropriété (condominiums). Il s'agit d'ensembles résidentiels dans lesquels chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété indivise. En 1986, près de 235 000 ménages vivaient dans des logements en copropriété, ce qui représente une hausse de 37 % par rapport à 1981.

Certains types de logements occupés par le propriétaire sont toutefois beaucoup plus susceptibles que d'autres d'être des logements en copropriété. Presque tous les appartements des tours d'habitation de cinq étages ou plus qui appartiennent à leur occupant étaient des logements en copropriété. La proportion correspondante était de 59 % pour les maisons en rangée et de 21 % pour les appartements des immeubles à hauteur restreinte. Il faut noter que la proportion de logements individuels non attenants en copropriété était inférieure à un quart de un pour cent.

Variation de la valeur des logements

La valeur moyenne des logements possédés au Canada, c'est-à-dire la somme qu'un propriétaire pourrait obtenir si son logement était vendu, s'élevait à 84 800 $ en 1986. Il y avait toutefois des différences considérables d'une province à l'autre. C'est l'Ontario qui avait la valeur moyenne la plus élevée (104 100 $), suivi de la Colombie-Britannique (98 900 $) et de l'Alberta (84 900 $). Les valeurs moyennes établies pour la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan variaient entre 60 400 $ et 68 600 $. Terre-Neuve présentait la plus faible valeur

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage de logements occupés par le propriétaire, selon la province, 1986

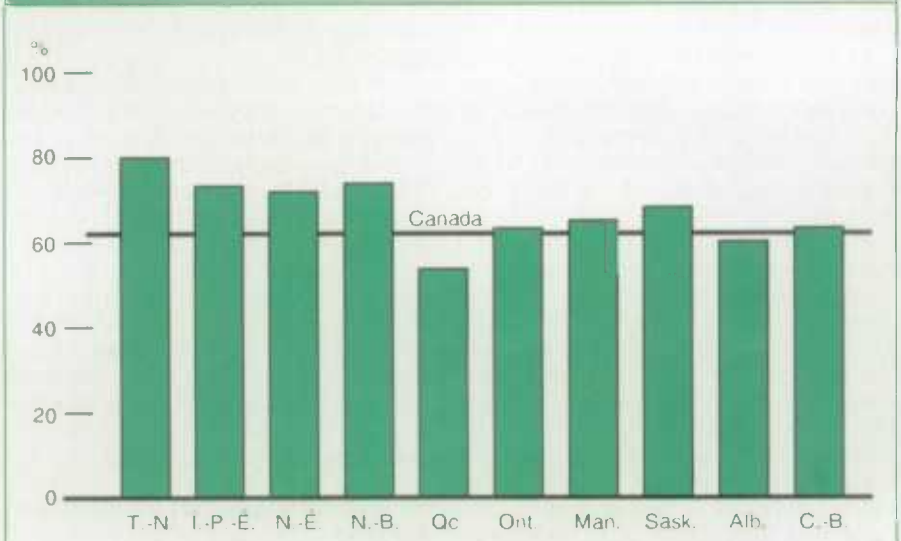

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

moyenne (47 400 $). Le Nouveau-Brunswick (50 000 $) et l'Île-du-Prince-Édouard (52 100 $) avaient aussi des valeurs moyennes assez faibles.

Baisse des valeurs

Compte tenu de l'inflation, la valeur des logements a en réalité baissé pendant la première moitié des années 80. À l'échelle nationale, la valeur moyenne (en dollars de 1986) des logements occupés par le propriétaire a diminué de 14 % entre 1981 et 1986.

Les baisses de la valeur déclarée du parc immobilier ont été particulièrement fortes en Colombie-Britannique et en Alberta. La valeur moyenne des logements appartenant à l'occupant a diminué de 42 % en Colombie-Britannique et de 32 % en Alberta.

Dans la plupart des autres provinces, les baisses ont été beaucoup moins fortes. À Terre-Neuve et en Saskatchewan, la valeur moyenne des logements occupés par le propriétaire a diminué de 11 % tandis que des baisses de 2 % ont été enregistrées pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Québec, et de 1 % pour le Manitoba. La valeur moyenne en Ontario n'a presque pas changé, fléchissant de moins d'un quart de un pour cent.

La Nouvelle-Écosse est la seule province où la valeur moyenne des logements ait augmenté. Entre 1981 et 1988, la valeur réelle des logements occupés par le propriétaire dans cette province a monté de 5 %.

Valeurs élevées dans les grandes villes

En général, la valeur moyenne des logements est plus élevée dans les grands centres urbains que dans les autres régions. La valeur moyenne des logements occupés par le propriétaire pour l'ensemble des régions métropolitaines de recensement en 1986 atteignait 103 200 $, comparativement à 60 100 $ dans les régions urbaines autres que les RMR et à 65 800 $ dans les régions rurales.

La valeur moyenne globale des logements dans les RMR cache des différences substantielles entre les villes. En 1986, Toronto avait la plus forte valeur moyenne (142 300 $), et Vancouver venait au deuxième rang (127 300 $). Les valeurs moyennes à Ottawa–Hull (116 800 $), Oshawa (105 100 $) et Victoria (103 500 $) étaient également supérieures à la moyenne pour l'ensemble des RMR. Les RMR présentant les plus faibles valeurs moyennes étaient Trois-Rivières (55 100 $), Saint John (56 800 $), Sudbury (58 600 $), Sherbrooke (59 400 $) et Chicoutimi–Jonquière (60 300 $).

Les appartements sont les logements les plus chers

Certains types de logements ont tendance à être plus coûteux que d'autres. Les appartements occupés par leur propriétaire dans les tours d'habitation de cinq étages ou plus avaient la valeur moyenne la plus élevée en 1986 (101 700 $). La valeur moyenne des maisons en rangée et des appartements d'immeubles à hauteur restreinte (de moins de cinq étages) atteignait 86 200 $ et celle des maisons individuelles, 85 500 $. Les maisons mobiles affichaient la plus faible valeur, seulement 25 200 $.

Les immeubles à logements multiples ont une valeur moyenne plus élevée parce qu'ils sont en général situés dans des régions urbaines. Par ailleurs, la valeur relativement faible des logements individuels non attenants est attribuable à l'inclusion dans cette catégorie de nombreux logements ruraux peu coûteux.

Valeur moyenne des logements occupés par le propriétaire dans les régions métropolitaines de recensement, 1986

	$
Toronto	142 282
Vancouver	127 311
Ottawa-Hull	116 802
Oshawa	105 060
Victoria	103 466
Calgary	100 505
Kitchener	96 671
Hamilton	95 307
Halifax	91 584
Edmonton	87 225
Montréal	87 180
London	85 617
Thunder Bay	79 656
Winnipeg	77 844
Saskatoon	77 583
St. Catharines-Niagara	76 844
St.John's	75 284
Windsor	74 691
Regina	72 921
Québec	64 477
Chicoutimi-Jonquière	60 307
Sherbrooke	59 420
Sudbury	58 608
Saint John	56 810
Trois-Rivières	55 088
Total - RMR	**103 171**

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

Qui sont les propriétaires?

La probabilité d'être propriétaire dépend de plusieurs facteurs comme l'âge, le sexe, la situation des particuliers dans la famille, le revenu et le statut du point de vue de l'immigration.

L'accession à la propriété est plus fréquente chez les personnes âgées de 35 à 64 ans. En 1986, 70 % des soutiens de ménage étaient propriétaires dans le groupe des 35 à 44 ans comparativement à 75 % chez les personnes de 45 à 54 ans et à 74 % chez celles de 55 à 64 ans.

Le taux d'accession à la propriété baisse chez les personnes plus âgées. Il passe à 68 % chez les gens de 65 à 74 ans et à 57 % chez ceux de 75 ans et plus. Les jeunes sont toutefois les moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement. En 1986, seulement 16 % des soutiens de ménage de 15 à 24 ans et 48 % de ceux de 25 à 34 ans possédaient leur logement.

De plus, les taux d'accession à la propriété chez les jeunes soutiens de ménage ont diminué entre 1981 et 1986. La baisse la plus marquée a été enregistrée pour le groupe des 25 à 34 ans, dont le taux a diminué de quatre points pour passer de 52 % à 48 %. Le taux a également diminué d'un ou deux points chez les soutiens de ménage de moins de 25 ans et chez ceux de 35 à 54 ans. À l'opposé, le taux d'accession à la propriété des soutiens de ménage de 65 à 74 ans a augmenté de deux points tandis qu'il demeurait stable pour ceux de 55 à 64 ans et ceux de 75 ans et plus.

Dans l'ensemble des soutiens de ménage, les hommes sont beaucoup plus susceptibles que les femmes d'être propriétaires de leur logement. En 1986, 69 % d'entre eux étaient propriétaires, tandis que pour les femmes la proportion atteignait seulement 42 %.

La propriété est également liée au type de ménage. Les familles époux-épouse étaient les plus susceptibles d'être propriétaires, leur taux étant de 75 % en 1986. Au contraire, la proportion de propriétaires était faible (45 %) pour les familles monoparentales et plus faible encore (41 %) si la famille monoparentale avait une femme pour chef. Les ménages d'une seule personne étaient toutefois les moins susceptibles de posséder leur logement: seulement 34 % des personnes vivant seules étaient propriétaires de leur logement.

Naturellement, il y a un rapport étroit entre l'accession à la propriété et le revenu. La grande majorité (85 %) des ménages ayant un revenu de 50 000 $ ou plus possédaient le logement qu'ils occupaient. Pour les ménages dont le revenu se situait entre 35 000 $ et 50 000 $, le taux s'établissait à 74 %. Par contre, un peu plus de la moitié (57 %) seulement des ménages gagnant entre 15 000 $ et 35 000 $ étaient propriétaires tandis qu'une minorité de ménages (38 %) touchant moins de 15 000 $ possédaient leur logement.

Les immigrants étaient plus susceptibles que les non-immigrants d'être propriétaires de leur logement. En 1986, 66 % des immigrants soutiens de ménage possédaient leur logement comparativement à 60 % des non-immigrants. En outre, le pourcentage d'immigrants propriétaires augmente avec la durée de leur résidence au Canada. Près des trois quarts (74 %) des immigrants soutiens de ménage arrivés avant 1961 sont propriétaires, soit plus du double de la proportion de ceux qui ont immigré depuis 1981. Néanmoins, même parmi ces immigrants récents, 31 % des soutiens de ménage possèdent leur logement.

Janet Che-Alford est chef de la Section des familles, du logement et des ménages de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles de Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux d'accession à la propriété, selon l'âge du soutien de ménage, 1986

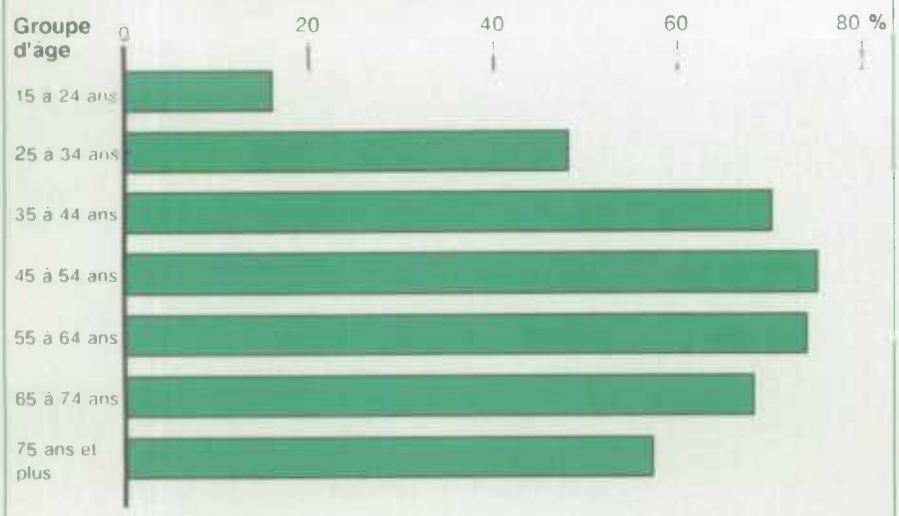

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux d'accession à la propriété, selon le revenu du ménage, 1986

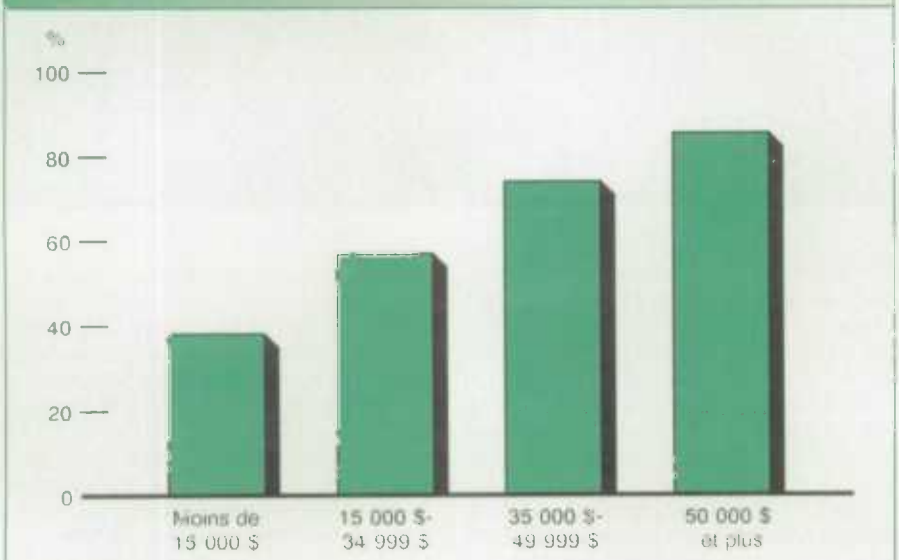

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

LES COÛTS D'HABITATION

par Tom Bird

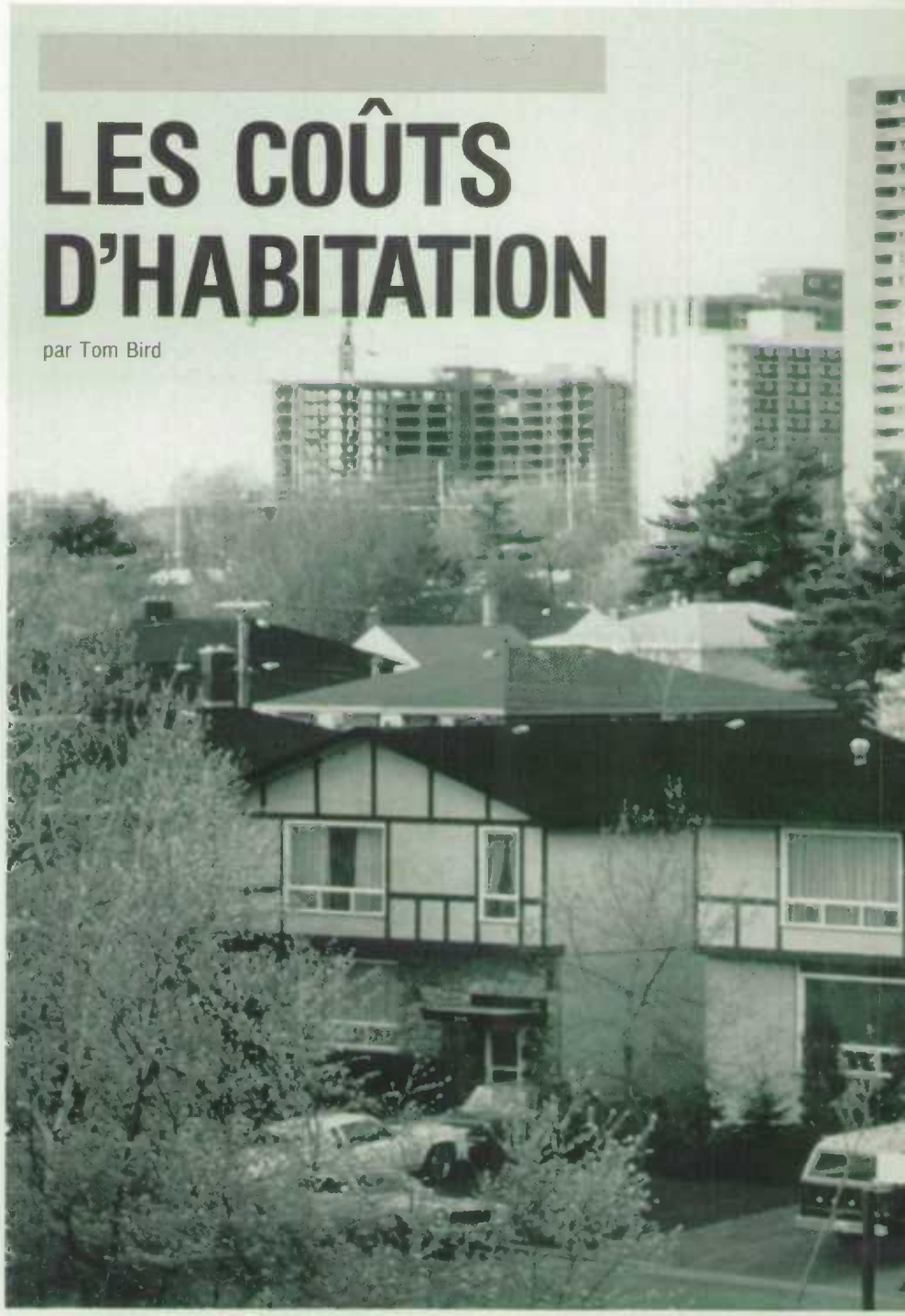

Le logement figure parmi les principaux postes du budget familial des Canadiens[1]. Le montant des versements mensuels varie largement selon qu'on est propriétaire ou locataire, les premiers déboursant en moyenne plus que les seconds. En revanche, les coûts d'habitation représentent une proportion plus forte du revenu du ménage pour les locataires que pour les propriétaires, que ceux-ci aient ou non un prêt hypothécaire.

Par ailleurs, les coûts d'habitation varient d'une région à l'autre. En particulier, le logement tend à être plus coûteux dans l'ouest du Canada et en Ontario.

Propriétaires et locataires

En 1986, les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 460 $ par mois pour se loger. Cependant, les coûts varient considérablement selon qu'on est propriétaire ou locataire.

Les propriétaires ont déboursé en moyenne 478 $ par mois en 1986. Pour ceux qui n'avaient plus de prêt hypothécaire (48 % des propriétaires), ce montant diminuait de plus de moitié (216 $) tandis que pour ceux qui avaient encore un prêt hypothécaire, il passait à 719 $. Quant aux locataires, ils ont déboursé en moyenne 430 $ par mois.

Si l'on tient compte de l'inflation, on remarque que les coûts d'habitation moyens ont diminué dans la première moitié des années 80 pour les propriétaires alors qu'ils ont augmenté pour les locataires. En 1986, le coût mensuel réel pour les propriétaires était de 2 % moins élevé qu'en 1981 tandis que pour les locataires, il était de 10 % plus élevé.

Par ailleurs, les locataires consacrent une plus grande partie de leur revenu à l'habitation que ne le font les propriétaires, même ceux qui ont encore un prêt hypothécaire à rembourser. En 1986, le coût d'habitation mensuel moyen représentait 22 % du revenu du ménage pour les locataires, comparativement à 14 % pour les propriétaires. Cette proportion était de 7 % pour les propriétaires dont la maison était entièrement payée et de 20 % pour ceux qui avait un prêt hypothécaire à rembourser.

En outre, dans la première moitié des années 80, la part du revenu consacrée à l'habitation s'est accrue pour les locataires tandis qu'elle a diminué pour les propriétaires. En 1981, les locataires consacraient 20 % de leur revenu à l'habitation, comparativement à 15 % pour les propriétaires.

Ces différences de proportion indiquent que les ménages locataires ont généralement un revenu nettement inférieur à celui des ménages propriétaires. En 1985 par exemple, le revenu moyen des ménages locataires était de 24 000 $ et celui des ménages propriétaires, de 41 200 $.

1. Les coûts d'habitation comprennent le coût des services publics et des services municipaux et le montant du versement hypothécaire et des taxes foncières ou le montant du loyer, selon qu'il s'agit d'un logement possédé ou d'un logement loué.

Les coûts d'habitation des propriétaires varient selon les provinces

Les coûts d'habitation mensuels pour les propriétaires varient considérablement d'une province à l'autre. Il convient de souligner que la baisse des coûts réels observée au niveau national au début des années 80 était attribuable à la baisse enregistrée dans trois provinces seulement, les autres provinces ayant connu une faible augmentation des coûts d'habitation réels.

En 1986, l'Alberta était la province où les coûts d'habitation mensuels moyens étaient les plus élevés pour les propriétaires (573 $); elle était suivie de l'Ontario (516 $), de la Colombie-Britannique (484 $) et du Québec (449 $). Quant aux autres provinces, les coûts d'habitation mensuels pour les propriétaires variaient de 422 $, au Manitoba et en Saskatchewan, à moins de 400 $, dans chacune des provinces de l'Atlantique, Terre-Neuve étant la province où les coûts d'habitation étaient les moins élevés au Canada (315 $).

De 1981 à 1986, les coûts d'habitation réels pour les propriétaires canadiens ont diminué de 2 % à l'échelle nationale. Cette diminution s'explique par des baisses en Colombie-Britannique (9 %), en Alberta (7 %) et au Québec (5 %), les autres provinces ayant connu une hausse des coûts d'habitation mensuels moyens (de 1 à 2 % en Ontario, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba et de 4 à 5 % à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan).

Peu de différence entre les coûts d'habitation des locataires d'une province à l'autre

Les coûts d'habitation mensuels varient beaucoup moins d'une province à l'autre dans le cas des locataires et, contrairement à la tendance observée pour les propriétaires, ces coûts ont subi une hausse appréciable au début des années 80 dans la plupart des provinces.

En 1986, c'est en Alberta et en Colombie-Britannique que les coûts d'habitation moyens étaient le plus élevés, soit 462 $ et 460 $ respectivement. Ils étaient de 453 $ en Ontario et de 399 $ au Québec. C'est le Nouveau-Brunswick qui avait les coûts d'habitation moyens les moins élevés au pays, soit 374 $. L'écart entre les coûts les moins élevés et les coûts les plus élevés au pays pour les locataires n'était donc que de 88 $ alors qu'il était de 258 $ pour les propriétaires.

Compte tenu de l'inflation, c'est à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse que les coûts d'habitation mensuels ont augmenté le plus de 1981 à 1986 pour les locataires (17 %). Des hausses presque aussi fortes (15 %) ont été enregistrées à Terre-Neuve et au Québec. Les locataires d'autres provinces ont dû subir des

Coûts d'habitation mensuels moyens pour les propriétaires et les locataires, selon la province, 1986

	Propriétaires	Locataires
	$	
Terre-Neuve	315	404
Île-du-Prince-Édouard	365	410
Nouvelle-Écosse	396	418
Nouveau-Brunswick	350	374
Québec	449	399
Ontario	516	453
Manitoba	422	391
Saskatchewan	422	390
Alberta	573	462
Colombie-Britannique	484	460
Canada	**478**	**430**

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Coûts mensuels d'habitation pour les propriétaires et les locataires, 1981 et 1986

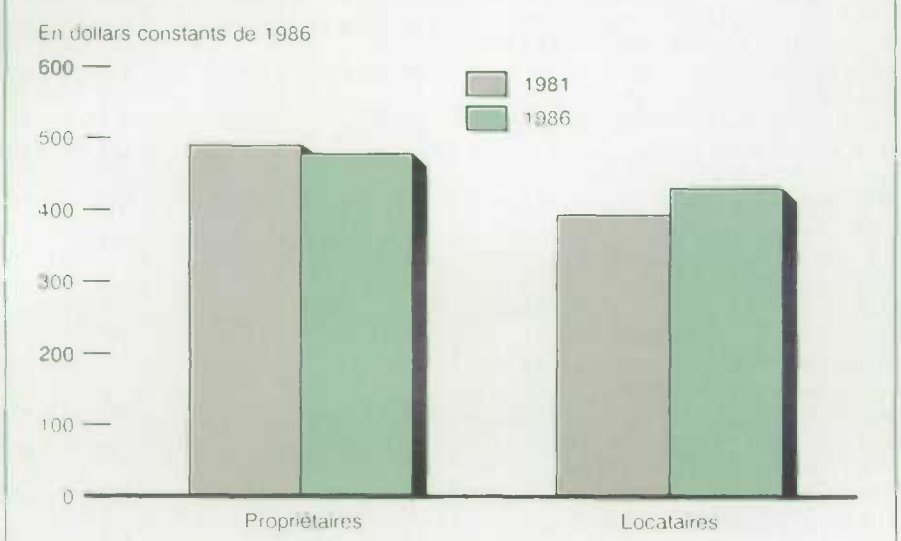

Source : Statistique Canada, recensement du Canada.

hausses appréciables eux aussi : Ontario (13 %), Nouveau-Brunswick (12 %), Saskatchewan et Manitoba (10 %).

En Colombie-Britannique par contre, les coûts mensuels réels pour les locataires n'ont augmenté que de 2 %. L'Alberta est la seule province où les coûts d'habitation pour les locataires étaient moins élevés en 1986 qu'en 1981 (baisse de 9 %).

Les provinces de l'Atlantique font bande à part

Tandis que les coûts d'habitation mensuels moyens sont plus élevés pour les propriétaires que pour les locataires dans la plupart des provinces, on observe le contraire dans la région de l'Atlantique. Cela est dû au fort pourcentage de propriétaires dont la maison est entièrement payée dans cette région, la proportion allant de 53 %, au Nouveau-Brunswick, à 68 %, à Terre-Neuve. Dans le reste du pays, cette proportion varie de 40 %, en Alberta, à 54 %, en Saskatchewan.

Coûts d'habitation élevés en milieu urbain

En règle générale, les coûts d'habitation mensuels moyens pour les propriétaires et les locataires qui vivent dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont relativement élevés, bien qu'on observe des variations appréciables d'une ville à l'autre. En définitive, toutefois, plus la ville est grande, plus les coûts d'habitation sont élevés.

En 1986, ce sont les propriétaires vivant à Calgary qui ont supporté les coûts mensuels moyens les plus élevés (681 $). Les propriétaires vivant dans la région d'Ottawa–Hull et à Toronto ont aussi déboursé plus de 600 $ pour leur logement tandis que ceux vivant à Edmonton, Vancouver, Halifax et Oshawa ont déboursé entre 550 $ et 600 $. Dans les autres RMR, les coûts d'habitation mensuels variaient de 407 $, à Trois-Rivières, à 547 $, à Montréal.

Si l'on examine les coûts mensuels moyens en dollars constants pour les propriétaires, on remarque qu'ils ont diminué dans environ 75 % des RMR durant la première moitié des années 80. Les plus fortes baisses ont été enregistrées à Québec et à Sherbrooke (10 %), à Trois-Rivières (9 %), à Edmonton et à Victoria (8 %), et à Vancouver et à Sudbury (7 %).

En revanche, les coûts d'habitation pour les propriétaires ont augmenté à Ottawa–Hull (8 %), à St. John's (7 %), à Halifax (4 %), à Winnipeg et à Regina (3 %) de même qu'à Toronto et à Oshawa (2 %).

Les locataires habitant les RMR ont déboursé moins que les propriétaires pour leur logement. Cependant, si l'on tient compte de l'inflation, les coûts d'habitation pour les locataires ont sensiblement augmenté dans la plupart des RMR entre 1981 et 1986 alors que l'inverse s'est produit pour la majorité des propriétaires.

C'est à Toronto que les locataires ont déboursé le plus pour leur logement en 1986, soit en moyenne 500 $ par mois. Vancouver venait en deuxième place (493 $), suivie de la région d'Ottawa–Hull (491 $), de Calgary (488 $) et de Halifax (481 $). En revanche, les locataires habitant Montréal avaient des coûts d'habitation inférieurs à la moyenne nationale (420 $ par rapport à 430 $). C'est toutefois à Trois-Rivières (361 $) et à Saint John (367 $) que l'on observait les coûts d'habitation les moins élevés pour les locataires.

Dans la plupart des RMR, les locataires ont déboursé beaucoup plus pour leur logement en 1986 qu'en 1981, les hausses les plus fortes (en dollars constants) ayant été enregistrées à Sherbrooke (23 %) et à St. John's (20 %). D'autres RMR ont enregistré des hausses relativement fortes à ce chapitre : London (18 %), Halifax (17 %), Ottawa–Hull (16 %) et Montréal (15 %). Quant à Toronto et à Vancouver, les hausses ont été de 11 % et 3 % respectivement.

Il y a eu une baisse des coûts d'habitation réels des locataires dans quatre RMR

Coûts d'habitation pour les propriétaires et les locataires, selon la région métropolitaine de recensement, 1986

	Coût d'habitation mensuel moyen		Variation en pourcentage depuis 1981		Pourcentage des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation	
	Propriétaires	Locataires	Propriétaires	Locataires	Propriétaires	Locataires
	Dollars de 1986		%		%	
St. John's	510	461	7	20	14,1	37,6
Halifax	572	481	4	17	14,9	36,8
Saint John	438	367	-5	5	13,1	39,2
Chicoutimi-Jonquière	458	396	-6	6	13,3	37,7
Québec	485	419	-10	14	12,4	36,8
Sherbrooke	449	383	-10	23	13,5	40,9
Trois-Rivières	407	361	-9	13	12,5	40,2
Montréal	547	420	-5	15	15,4	36,2
Ottawa-Hull	616	491	8	16	12,2	31,2
Oshawa	567	472	2	13	11,5	32,1
Toronto	611	500	2	11	14,1	30,6
Hamilton	509	413	-	12	11,7	33,6
St. Catharines-Niagara	429	387	-2	12	11,3	38,3
Kitchener	494	409	-1	13	10,9	29,8
London	479	411	-5	18	11,1	34,5
Windsor	454	397	-3	11	11,3	35,6
Sudbury	459	372	-7	9	11,7	35,2
Thunder Bay	436	413	-3	7	9,7	32,4
Winnipeg	473	410	3	-2	11,3	38,6
Regina	537	443	3	9	13,7	39,8
Saskatoon	523	390	-1	-3	13,8	42,2
Calgary	681	488	-5	-14	17,5	35,9
Edmonton	593	464	-8	-10	16,1	36,8
Vancouver	554	493	-7	3	16,2	44,7
Victoria	487	459	-8	4	16,2	47,6

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

seulement, toutes situées dans l'ouest du pays. Les coûts d'habitation mensuels moyens ont diminué à Calgary (14 %), Edmonton (10 %), Saskatoon (3 %) et Winnipeg (2 %).

Le logement peut être source de difficultés budgétaires

En règle générale, les ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation s'exposent à des difficultés budgétaires. Une proportion aussi élevée pour les coûts d'habitation peut réduire considérablement les ressources réservées à d'autres dépenses de première nécessité comme l'alimentation, l'habillement, le transport et les soins de santé.

En 1986, 22 % des ménages canadiens consacraient au moins 30 % de leur revenu à l'habitation. Naturellement, cette proportion variait selon qu'il s'agissait de propriétaires ou de locataires et selon le niveau de revenu des ménages.

Compte tenu du seuil de 30 %, les ménages locataires sont beaucoup plus susceptibles que les ménages propriétaires de connaître des difficultés budgétaires à cause du logement. Tandis que 36 % des ménages locataires consacraient au moins 30 % de leur revenu à l'habitation en 1986, la proportion correspondante pour les ménages propriétaires n'était que de 13 %.

Dans le cas des ménages propriétaires toutefois, la part du revenu consacrée au logement était largement déterminée par l'existence d'un prêt hypothécaire. En effet, 20 % des propriétaires qui avaient un prêt hypothécaire à rembourser consacraient au moins 30 % de leur revenu à l'habitation en 1986 alors que seulement 5 % des propriétaires qui n'avaient pas un tel prêt à rembourser étaient dans la même situation.

De façon générale, les ménages à faible revenu éprouvent des difficultés budgétaires en raison des coûts d'habitation tandis que le phénomène s'atténue à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus. Qu'ils soient propriétaires ou locataires, neuf dixièmes des ménages à très faible revenu (moins de 5 000 $ en 1985) consacraient en 1986 au moins 30 % de leur revenu à l'habitation. En revanche, seulement 1 à 2 % des ménages dont le revenu était égal ou supérieur à 45 000 $ éprouvaient des difficultés budgétaires à cause du logement.

Chez les ménages dont le revenu était inférieur à 20 000 $, les locataires étaient plus susceptibles que les propriétaires de consacrer 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation. Par exemple, pour les ménages dont le revenu se situait entre 5 000 $ et 9 999 $, 76 % des locataires consacraient au moins 30 % de leur revenu à l'habitation tandis que la proportion correspondante chez les ménages propriétaires était de 45 %. Pour les ménages dont le revenu se situait entre 15 000 $ et 19 999 $, les proportions correspondantes étaient de 33 % et 22 % respectivement.

Chez les ménages qui avaient un revenu supérieur à 20 000 $, les propriétaires étaient plus susceptibles que les locataires de consacrer 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation. En ce qui concerne les ménages dont le revenu se situait entre 20 000 $ et 24 999 $, 20 % des ménages propriétaires, comparativement à 15 % des ménages locataires, consacraient 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation. De même, pour les ménages dont le revenu se situait entre 30 000 $ et 34 999 $, les proportions étaient de 11 % pour les propriétaires et de 4 % pour les locataires. La même tendance était observée chez les ménages qui avaient un revenu encore plus élevé, bien que le phénomène soit beaucoup moins courant à ce niveau.

Groupes les plus susceptibles d'être touchés par ce problème

Certaines catégories de ménages dont le revenu est généralement faible consacrent également une forte proportion de ce

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES — **Pourcentage des ménages qui dépensent 30 % ou plus de leur revenu pour l'habitation, selon le mode d'occupation, 1986**

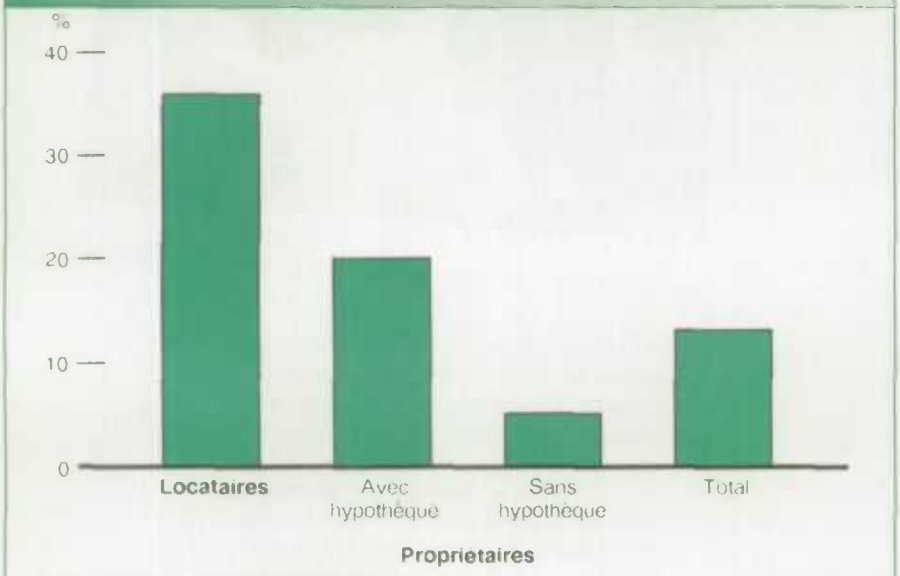

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES — **Pourcentage des ménages qui dépensent 30 % ou plus de leur revenu pour l'habitation, selon le revenu du ménage et le mode d'occupation, 1986**

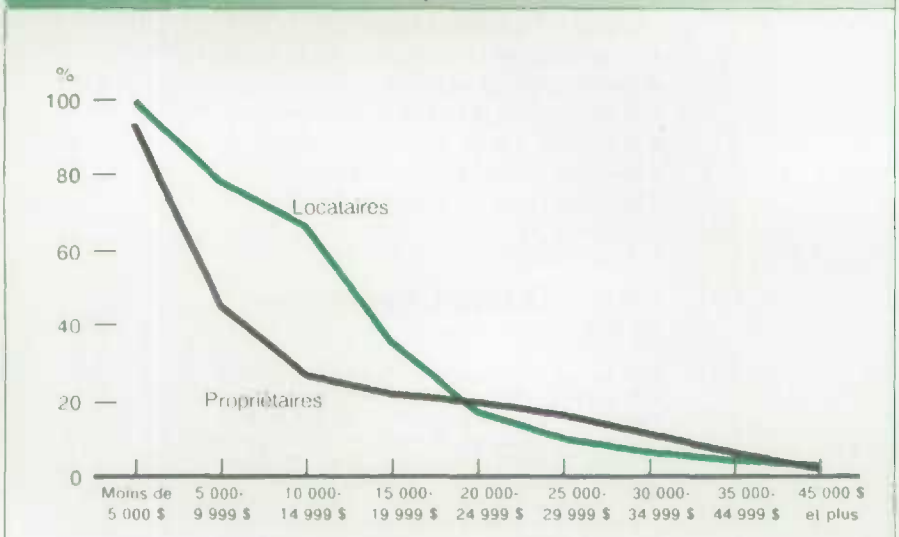

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

revenu à l'habitation. Il s'agit des familles monoparentales, des jeunes familles et des personnes seules. Les ménages de ces catégories éprouvent des difficultés budgétaires particulièrement graves s'ils sont locataires dans des régions urbaines.

En 1986, 56 % des familles monoparentales avec mère seule et qui étaient locataires dans une RMR consacraient au moins 30 % de leur revenu à l'habitation; cela représentait une hausse par rapport à 1981, où cette proportion était de 52 %. Les familles monoparentales avec père seul et qui étaient locataires dans une RMR éprouvaient des difficultés semblables : 31 % consacraient au moins 30 % de leur revenu à l'habitation en 1986, ce qui représentait une hausse de six points de pourcentage par rapport à 1981 (25 %).

En ce qui concerne les jeunes familles locataires dans des RMR, 72 % des ménages dont le soutien était âgé de 15 à 19 ans et 46 % des ménages dont le soutien était âgé de 20 à 24 ans s'exposaient à des difficultés budgétaires à cause du logement. Ces chiffres représentaient une hausse par rapport à 1981, où les proportions correspondantes étaient de 62 % et 37 % respectivement.

De même, 46 % des personnes seules locataires dans des RMR consacraient 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation en 1986, ce qui représentait une hausse de cinq points de pourcentage par rapport à 1981 (41 %).

Globalement, plus du tiers (36 %) des locataires vivant dans des RMR consacraient au moins 30 % de leur revenu à l'habitation en 1986. Du point de vue des RMR, la proportion de ménages locataires éprouvant des difficultés budgétaires à cause du logement variait de 30 %, à Kitchener, à 48 %, à Victoria. En outre, depuis 1981, cette proportion a augmenté dans chaque RMR sauf Calgary.

Contrairement à la situation qui caractérise les ménages locataires, seulement 14 % des ménages propriétaires vivant dans des RMR consacraient 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation en 1986. Du point de vue des RMR, cette proportion variait de 10 %, à Thunder Bay, à 18 %, à Calgary. En outre, depuis 1981, cette proportion a diminué dans toutes les RMR.

Tom Bird est analyste principal à la Division des statistiques sociales, du logement et des familles de Statistique Canada.

Jetez un coup d'oeil à notre photo de famille...

Vous découvrirez, dans la nouvelle publication de Statistique Canada intitulée *La Famille au Canada : Faits saillants choisis*, un portrait clair de la famille canadienne.

Réalisée à partir d'une grande variété de données de Statistique Canada sur la famille, cette publication met l'accent sur les différentes étapes qu'a connues la vie familiale contemporaine et sur les changements importants survenus au cours des dernières années.

Des propos concis et plus de 50 graphiques en couleurs présentent une image précise de la famille canadienne en explorant des sujets comme :

- le mariage et la formation de la famille;
- l'éducation des enfants;
- le milieu de travail et la maison;
- le revenu, l'avoir et les dépenses;
- les divorces et les remariages;
- la situation des personnes âgées dans le ménage;
- le veuvage.

PRIX : 35 $ au Canada; 36 $ à l'étranger.

Vous pouvez vous procurer *La Famille au Canada : Faits saillants choisis* (numéro 89-509 au catalogue) en remplissant le bon de commande ci-joint et en le retournant, accompagné de votre paiement, à l'adresse suivante : Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Votre chèque ou mandat doit être fait à l'ordre du Receveur général du Canada — Publications en dollars canadiens ou l'équivalent. Pour un service plus rapide, téléphonez au numéro sans frais **1-800-267-6677** et portez votre commande à votre carte Visa ou MasterCard.

LE LOGEMENT COOPÉRATIF : UN TROISIÈME MODE D'OCCUPATION

par Mary Anne Burke

Une proportion encore faible mais croissante de Canadiens délaisse le marché traditionnel du logement en faveur d'un autre mode d'occupation : le logement coopératif.

En 1989, on comptait près de 61 000 logements dans 1 560 coopératives de logement à possession continue à but non lucratif constituées dans le cadre de programmes fédéraux et provinciaux de logement coopératif. On établissait le nombre de logements de ce genre à 23 000 en 1981 et à seulement 2 000 en 1973, année où la *Loi nationale sur l'habitation* a été modifiée pour permettre que des prêts hypothécaires soient consentis aux coopératives de logement.

Bien que le nombre de logements coopératifs ait beaucoup augmenté, ceux-ci ne représentaient que 0,6 % de l'ensemble des logements au Canada en 1989. Cette proportion est toutefois supérieure aux pourcentages enregistrés en 1981 et en 1973, qui étaient respectivement de 0,3 % et 0,03 %.

On observe des différences d'une province à l'autre. Par exemple, c'est en Colombie-Britannique que les coopératives représentent la plus grande part des logements, soit 1 %. En 1989, les coopératives constituaient 0,7 % de tous les logements en Ontario de même que dans les Territoires, alors qu'en Nouvelle-Écosse, au Québec et au Manitoba, le pourcentage s'élevait à 0,6 %. Dans les autres provinces, les coopératives représentaient 0,3 % de l'ensemble des logements.

Qu'est-ce qu'un logement coopératif ?

Les coopératives de logement à possession continue à but non lucratif sont des associations constituées en société dont l'objet est de fournir un logement privé à leurs membres et de fonder des communautés.

Tous les membres sont propriétaires de l'ensemble des logements, mais aucun n'est propriétaire de son propre logement. Moyennant un paiement, les membres ont le droit d'occuper un logement qui convient à leurs besoins ou à ceux du ménage.

Comme la coopérative demeure en permanence le seul propriétaire des logements, les membres qui veulent mettre fin à leur participation n'ont qu'à aviser la coopérative par écrit, qui attribue alors le logement à un nouveau membre. De plus, les membres ne peuvent vendre un logement ni en tirer de gains en capital. Par contre, ils sont assurés de conserver leur logement et ne risquent pas de le perdre par suite de décisions rendues par des non-résidents.

Les membres doivent veiller au bon fonctionnement de la coopérative. Ils doivent élire un conseil d'administration, adopter par vote les décisions touchant la coopérative et effectuer les paiements mensuels en vue de rembourser le prêt hypothécaire et de payer les frais de fonctionnement.

La formule de la coopérative offre plusieurs moyens de maintenir le coût du logement à un niveau raisonnable. D'abord, les membres contrôlent les frais de fonctionnement et votent chaque année le budget et le loyer mensuel des logements. Ensuite, ils peuvent limiter au minimum l'augmentation des loyers en participant au fonctionnement quotidien de la coopérative, par exemple en faisant eux-mêmes les réparations nécessaires et la peinture. Enfin, aucune marge de profit n'est incluse dans le loyer mensuel des logements.

Contrairement à ce que l'on croit, les coopératives de logement ne sont pas exclusivement conçues pour les ménages à faible revenu. Le but des coopératives est d'avoir un large éventail de revenus représentatif d'un échantillon de la société pour que la moyenne de ceux-ci corresponde à un niveau de revenu moyen. Dans le cas des coopératives construites avant 1985, des subventions sont offertes de manière à ce que les ménages ne déboursent pas plus de 25 % de leur revenu pour le logement. Cependant, les modifications apportées en 1985 au programme fédéral précisent que dans les coopératives construites à partir de cette année-là, seuls les ménages qui sont sous le seuil de faible revenu, jusqu'à concurrence de 25 % des logements (50 % dans certaines provinces), sont admissibles à une subvention. En conséquence, certains ménages dont le revenu, quoique relativement peu élevé, dépasse cette limite doivent débourser plus de 25 % de leur revenu pour un logement coopératif.

Contrairement à la règle établie en ce qui concerne les logements publics, qui sont conçus exclusivement pour les ménages à faible revenu, les membres des coopératives ne sont pas tenus de quitter leur logement lorsque leur revenu atteint un niveau déterminé. Cependant, beaucoup de coopératives prévoient le versement d'un supplément de loyer lorsque le revenu d'un membre dépasse une certaine limite.

Les coûts de construction des coopératives sont contrôlés au moyen des prix unitaires maximums fixés par le gouvernement. Toutefois, les coopératives de logement ne sont pas facilement reconnues comme « habitations à bon marché ». Étant donné que l'investissement initial aura des répercussions sur les coûts d'entretien futurs, l'accent doit être mis sur la planification et la conception efficaces et sur la qualité de la construction.

Qui habite dans les coopératives de logement ?

En 1982, la Fondation de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) a recueilli des renseignements sur les caractéristiques des résidents des coopératives de logement

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Nombre total de logements dans les coopératives à possession continue[1], 1973-1989

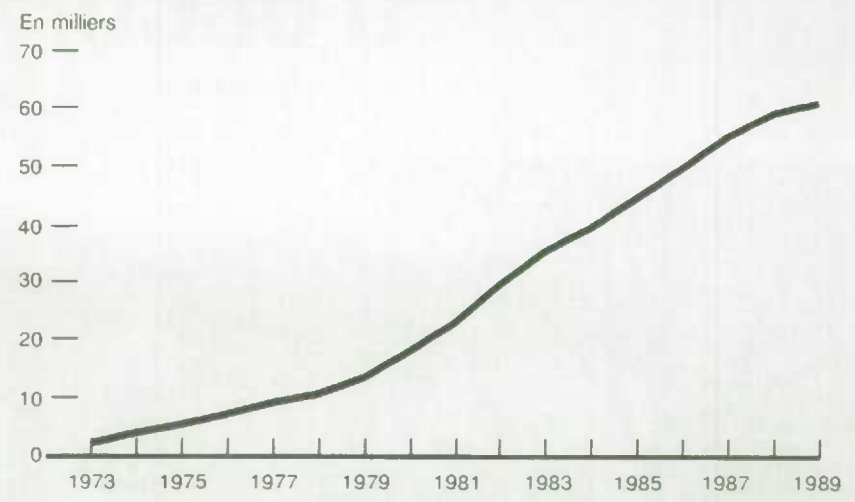

1. Logements subventionnés dans le cadre d'un programme fédéral ou provincial.
Source : Fondation de l'habitation coopérative du Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Soutiens de ménage dans les coopératives de logement à possession continue, selon le niveau de scolarité, 1982

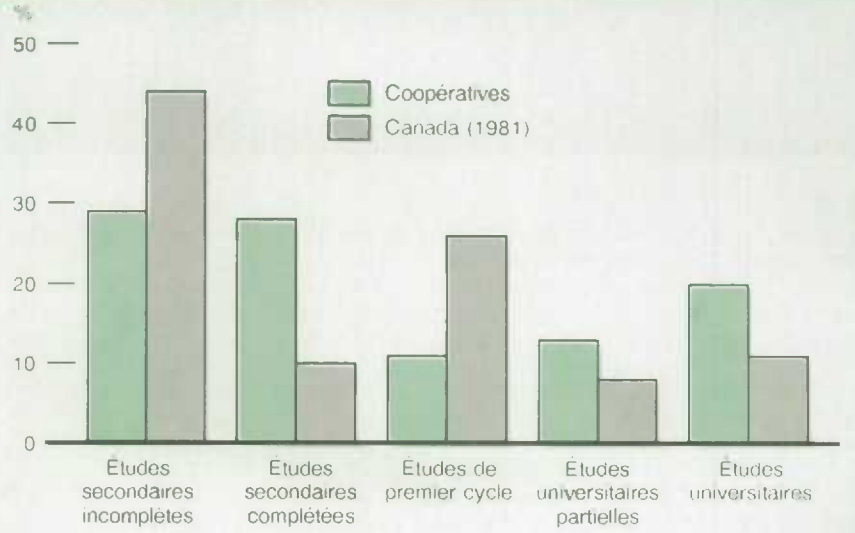

Sources : Statistique Canada, recensement du Canada de 1981; données non publiées; enquêtes énumérées dans la note 1 de la page 14.

Le logement coopératif : l'expérience canadienne

Les coopératives de logement à possession continue à but non lucratif ont d'abord vu le jour en Europe dans les années 20, principalement en Scandinavie. Au Canada, des étudiants ont commencé à organiser des coopératives de ce genre au cours des années 30. La première coopérative de logement pour étudiants, connue sous le nom de Campus Co-operative, a été créée à Toronto en 1936. Aujourd'hui, cette coopérative possède 27 maisons datant du début du siècle près de l'université de Toronto. Depuis 1966, les coopératives de logement pour étudiants sont subventionnées en vertu du programme fédéral de logement pour les étudiants.

En 1960, inspirée par les modèles européens et américains de logement coopératif, la Co-operative Union of Canada a commencé à envisager la possibilité d'adapter ce mode de logement aux familles canadiennes. La première coopérative de logement à possession continue pour les familles a été celle de Willow Park, à Winnipeg; elle a été constituée en société en 1961, et les travaux ont été achevés en 1966. Elle comprend maintenant 426 logements, une garderie et un petit centre commercial.

Le succès de Willow Park et le nombre croissant de coopératives de logement pour étudiants ont inspiré la création de deux autres coopératives de logement à possession continue pour les familles, en Ontario et en Colombie-Britannique, en 1969.

En 1968, l'Église unie du Canada et la Conférence des évêques catholiques du Canada se sont jointes à la Co-operative Union of Canada, au Congrès du travail du Canada et à la Fédération canadienne des étudiants pour former, avec l'aide financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Fondation de l'habitation coopérative du Canada (FHCC). Cette dernière a pris en main la promotion de la création de logements coopératifs et la prestation de services organisationnels, techniques et administratifs aux coopératives nouvelles et existantes. En 1970, la Fondation a obtenu un prêt de 30 millions de dollars du gouvernement fédéral pour financer cinq coopératives de logement pilotes.

Le succès qu'ont remporté ces cinq projets a incité le gouvernement fédéral à modifier, en juin 1973, la *Loi nationale sur l'habitation* de manière à permettre les prêts hypothécaires aux coopératives. Pendant les quatre années qui ont suivi la création officielle du programme canadien de logement coopératif à possession continue à but non lucratif, 10 000 logements répartis dans 240 coopératives ont été construits à la grandeur du pays.

Après la mise sur pied d'un nouveau programme fédéral unilatéral de financement en 1979, le mouvement s'est amplifié rapidement, de sorte qu'en 1985, 34 000 autres logements dans 900 coopératives avaient été construits. Cette même année, le programme fédéral a été remplacé par un nouveau programme qui prévoit une hypothèque à principal indexé de la SCHL (les taux d'intérêt hypothécaires sont périodiquement rajustés pour tenir compte du taux d'inflation de l'année précédente) ainsi que des allocations de logement pour les ménages à faible revenu dont les frais sont partagés avec les provinces. Ces dernières années, le rythme de construction de logements coopératifs a ralenti.

urbaines à Toronto, à Ottawa et à Montréal, de même que dans la région de Peel-Halton et en Colombie-Britannique[1].

Eu égard à plusieurs caractéristiques, les ménages des coopératives qu'a observés la FHCC ne différaient pas de façon visible des tendances nationales constatées lors du recensement de 1981. En moyenne, la taille d'un ménage habitant une coopérative était de 2,8 personnes, tandis qu'elle était de 2,9 personnes dans l'ensemble du Canada. Les familles constituaient 72 % des ménages qui occupaient des logements coopératifs, alors que la proportion s'élevait à 75 % dans l'ensemble du Canada. En outre, les personnes vivant seules composaient 19 % des ménages habitant dans des coopératives comparativement à 20 % dans tout le Canada.

Par ailleurs, les ménages des coopératives qu'a observés la FHCC différaient à plusieurs égards de l'ensemble des ménages canadiens. Par exemple, les familles monoparentales étaient surreprésentées dans les coopératives, où elles constituaient 21 % des ménages, alors qu'elles n'en composaient que 8 % dans tout le Canada.

La présence d'enfants est plus fréquente dans les ménages vivant dans des coopératives que dans les autres ménages du Canada. On a noté la présence d'enfants dans 57 % des ménages habitant des coopératives, comparativement à 49 % des ménages dans l'ensemble du pays.

En moyenne, le revenu des ménages qui vivent dans des coopératives est plus faible que celui des autres ménages et est moins susceptible de provenir d'un emploi. Dans les coopératives observées, le revenu moyen d'un ménage en 1982 était de 19860 $, tandis que le revenu national moyen était de 27470 $. Les gains d'emploi étaient la principale source de revenu de 77 % des ménages habitant des coopératives, mais de 83 % de tous les ménages canadiens.

En général, les soutiens de ménage vivant dans des coopératives avaient un niveau de scolarité plus élevé que ceux de l'ensemble des ménages au Canada. En 1982, 20 % des soutiens de ménage habitant des coopératives étaient des diplômés universitaires, ce qui représente près du double du taux correspondant pour le Canada (11 %). À l'opposé, il n'y avait que 29 % des soutiens de ménage vivant dans des coopératives qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires, alors que cette proportion atteignait 44 % pour l'ensemble des soutiens de ménage.

Engagement envers les personnes ayant des besoins spéciaux

La FHCC s'est engagée à loger les personnes ayant des besoins spéciaux en matière de logement. Ces personnes sont celles qui ont une incapacité physique ou qui souffrent de troubles de développement ou de troubles mentaux, les membres de familles monoparentales, les femmes en difficulté, notamment les femmes battues et les adolescentes-mères, les personnes âgées, les réfugiés, les autochtones et les anciens détenus.

De toutes les personnes ayant des besoins spéciaux, ce sont principalement celles qui ont une incapacité physique qui habitent des coopératives. Depuis 1982, grâce à une initiative de la Fondation, les coopératives bénéficiant d'une aide financière gouvernementale doivent adapter au moins 5 % de leurs logements aux besoins des personnes ayant une incapacité physique, à moins que l'état des lieux ou l'emplacement des services de soutien ne les en empêche.

Actuellement, près de 1 500 logements, soit 2,4 % de tous les logements coopératifs, possèdent des caractéristiques spéciales adaptées aux personnes en fauteuil roulant. En fait, certaines coopératives sont entièrement accessibles aux personnes ayant une incapacité physique. D'autres possèdent des logements ou des groupes de logements où les personnes ayant une incapacité physique ou souffrant de troubles de développement ou de troubles mentaux peuvent bénéficier de services de soutien organisés. De plus, certains groupes-ressources en matière de coopératives se spécialisent dans le logement de personnes ayant une incapacité et dans la promotion de coopératives de logement accessibles et adaptables.

Pour bon nombre de femmes qui ne peuvent se payer un logement sur le marché traditionnel, la coopérative offre une solution durable. Les familles monoparentales, dont le soutien est en général une femme, représentaient plus d'un cinquième des ménages habitant dans des coopératives et ayant fait l'objet d'une étude en 1982. En outre, certaines coopératives réservent des logements en guise d'habitation temporaire pour les femmes battues et les adolescentes-mères, et ce, pour des périodes allant d'un à douze mois.

Comme les femmes sont relativement nombreuses dans les coopératives, plusieurs y jouent un rôle de premier plan. Une étude réalisée en 1985[2] a révélé que les résidents et les membres de comités des coopératives de Toronto étaient en majorité des femmes. En fait, 60 % des comités étaient présidés par des femmes, et 52 % des postes d'administration étaient occupés par des femmes.

Les personnes âgées sont également nombreuses à habiter les coopératives de logement. Bien qu'elles résident pour la plupart dans des coopératives où l'on trouve aussi des personnes d'autres groupes d'âge, il existe néanmoins plus de 40 coopératives exclusivement réservées aux personnes âgées.

Outre les 1 560 coopératives de logement réparties dans tout le Canada, 60 groupes-ressources et 18 fédérations locales de logement sont nés de la FHCC, et leur rôle consiste à aider à la mise sur pied de nouvelles coopératives et à offrir des services de soutien aux coopératives existantes. Leur présence témoigne de l'engagement de nombreux Canadiens vis-à-vis du logement coopératif à possession continue comme solution de rechange durable au marché traditionnel du logement.

Coopératives de construction

Les coopératives de construction, autre forme de coopératives de logement, font également partie de l'expérience canadienne en matière de logement coopératif. Ces coopératives sont formées de 10 à 20 personnes qui participent elles-mêmes aux travaux de construction du logement de chaque membre selon un principe d'apport de compétences. Une fois la construction terminée, la coopérative se dissout.

Inspirés et aidés par les professeurs du département de l'enseignement postscolaire de l'université St. Francis Xavier, des mineurs de Tomkinsville, en Nouvelle-Écosse, ont fondé la première coopérative canadienne de construction en 1938. Par suite du retour des anciens combattants au milieu des années 40, l'idée s'est vite répandue dans les autres provinces de l'Atlantique, puis au Québec et en Ontario, ayant pour résultat la construction de 20000 autres logements coopératifs. L'urbanisation a rendu la formation de coopératives de construction de plus en plus difficile, si bien que depuis les années 60, il n'existe presque plus de ces coopératives ailleurs que dans les provinces de l'Atlantique.

1. PINSKY, Barry. *Housing Co-operatives in Peel-Halton: A Survey of Members*, Ottawa, FHCC, 1982.
   SCHIFF, Myra. *Housing Co-operatives in Metropolitan Toronto: A Survey of Members*, Ottawa, FHCC, 1982.
   SCHIFF, Myra. *Housing Co-operatives in Ottawa: A Survey of Members*, Ottawa, FHCC, 1982.
   SCHIFF, Myra. *Coopératives d'habitation à Montréal: enquête effectuée auprès des membres*, Ottawa, FHCC, 1983.
2. DOYLE, B.F. *Women and Leadership in the Co-operative Housing Sector*, mémoire de maîtrise ès arts non publié, Toronto, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, 1985.

Mary Anne Burke est directrice adjointe de *Tendances sociales canadiennes*.

LES CRIMES CONTRE LES BIENS DU MÉNAGE

par Vincent Sacco et Holly Johnson

Selon les données de l'Enquête sociale générale réalisée par Statistique Canada, environ un Canadien sur cinq croit que le niveau de la criminalité dans son quartier a augmenté ces dernières années. À la question où on leur demandait quels actes criminels les inquiétaient le plus, la moitié des Canadiens ont répondu les infractions contre la propriété, par exemple le vol de biens personnels et le dommage matériel. Les résultats de cette enquête donnent à penser que les opinions et les préoccupations des répondants étaient fondées sur l'expérience.

En 1987, on a estimé que 2,1 millions de ménages canadiens ont été victimes de crimes contre la propriété. Cela représente 216 actes de vandalisme, introductions par effraction, vols de véhicules à moteur ou de pièces et vols de biens du ménage pour 1 000 ménages.

Les infractions contre la propriété le plus souvent déclarées sont les actes de vandalisme. En 1987, il y a eu 63 actes de vandalisme pour 1 000 ménages. La même année, on a déclaré 54 introductions par effraction, 51 vols de véhicules à moteur ou de pièces et 48 vols de biens du ménage pour 1 000 ménages.

L'Ouest présente les taux les plus élevés

Il se produit beaucoup plus de crimes contre les biens du ménage dans les provinces de l'Ouest que dans le reste du Canada. On a observé le taux le plus élevé de crimes contre les biens du ménage en Colombie-Britannique, où l'on comptait 364 crimes de ce genre pour 1 000 ménages. Dans les Prairies, ce taux atteignait 317 pour 1 000 ménages alors que l'on n'a déclaré que 174 crimes de ce genre pour 1 000 ménages au Québec, 165 en Ontario et 147 dans les provinces de l'Atlantique.

Ces taux de criminalité plus élevés dans l'Ouest que dans l'Est valent pour chaque genre de crime contre les biens du ménage. Par exemple, en Colombie-Britannique et dans les Prairies, les taux d'actes de vandalisme pour 1 000 ménages étaient respectivement de 106 et 87, comparativement à 55 au Québec, à 49 en Ontario et à 37 dans les provinces de

l'Atlantique. De même, le taux de vols de véhicules à moteur ou de pièces était de 96 pour 1 000 ménages en Colombie-Britannique et de 82 dans les Prairies, alors qu'au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, il était respectivement de 37, 36 et 26 pour 1 000 ménages.

Un problème urbain

De façon générale, les crimes contre les biens du ménage sont plus fréquents dans les villes que dans les régions rurales. Dans les régions urbaines, le taux était de 252 pour 1 000 ménages en 1987, comparativement à 146 pour 1 000 ménages dans les régions rurales.

Tous les genres de crimes contre les biens du ménage sont plus fréquents dans les régions urbaines que dans les régions rurales. En 1987, le taux d'actes de vandalisme était de 76 pour 1 000 ménages urbains, tandis qu'il était de 42 pour 1 000 ménages ruraux. Le taux d'introductions par effraction était de 64 pour 1 000 ménages urbains par rapport à 32 pour 1 000 ménages ruraux. Pour ce qui est des vols de véhicules à moteur ou de pièces, le taux était de 59 pour 1000 ménages urbains et de 36 pour 1 000 ménages ruraux tandis que celui des vols de biens du ménage était de 54 pour 1 000 ménages urbains et de 35 pour 1 000 ménages ruraux.

Revenus élevés, risques élevés

Le risque d'être victime d'un crime contre les biens du ménage tend à augmenter avec le niveau du revenu. En 1987, les ménages ayant un revenu de 40 000 $ ou plus ont connu le taux de criminalité le plus élevé (288 pour 1 000 ménages), tandis que le taux le plus faible (163 pour 1 000 ménages) a été enregistré chez ceux dont le revenu était inférieur à 15 000 $.

C'est dans le cas du vandalisme que le rapport entre les crimes contre les biens du ménage et le revenu est le plus net. Il y a eu 102 actes de vandalisme pour 1 000 ménages ayant un revenu de plus de 40 000 $, comparativement à seulement 38 chez les ménages ayant un revenu de moins de 15 000 $.

De même, le taux de vols de véhicules à moteur ou de pièces variait entre 72 pour 1 000 ménages dans le groupe de revenu le plus élevé et 34 pour 1 000 ménages dans celui le plus faible.

Le lien entre le revenu et les vols de biens du ménage ou les introductions par effraction n'est cependant pas aussi visible. Le taux de vols de biens du ménage variait entre 51 pour 1000 chez les ménages dont le revenu était de 40 000 $ ou plus et 36 pour 1 000 chez les ménages ayant un revenu inférieur à 15 000 $. Dans le cas des introductions par effraction, les taux correspondants étaient respectivement de 64 et 55 pour 1 000 ménages.

Taille du ménage

Les ménages qui ne comptent qu'une seule personne risquent moins d'être victimes de crimes contre les biens du ménage que ceux de plus d'une personne. Le taux d'actes criminels était de 159 pour 1 000 chez les ménages d'une seule personne, mais de 234 pour 1 000 chez les ménages comptant plus d'une personne.

L'écart le plus marqué s'observe dans le cas des vols de biens du ménage et des actes de vandalisme. En effet, le nombre de vols de biens du ménage chez les ménages de plusieurs personnes (54 pour

1 000) était presque deux fois supérieur au nombre de vols chez les ménages ne comptant qu'une seule personne (28 pour 1 000). Il en est de même pour les actes de vandalisme : le taux chez les ménages qui comptent plusieurs personnes était de 70 pour 1 000, alors qu'il était de 41 pour 1 000 chez les ménages d'une seule personne.

Mode d'occupation et genre de logement

En règle générale, les locataires déclarent un nombre plus élevé de crimes contre les biens du ménage que les propriétaires. En 1987, 231 crimes pour 1 000 ménages ont été perpétrés dans des logements loués, comparativement à 207 pour 1 000 dans des maisons occupées par leur propriétaire. Cette situation est la même pour tous les genres de crimes contre les biens du ménage à l'exception des actes de vandalisme, lesquels sont plus susceptibles d'être déclarés par les propriétaires.

Le risque d'être victime de crimes contre les biens du ménage est également lié au genre de logement. En 1987, les personnes résidant dans des maisons doubles, des maisons en rangée et des duplex ont montré les taux d'introductions par effraction et de vols de biens du ménage les plus élevés, et le deuxième taux le plus élevé en ce qui concerne les actes de vandalisme. Le nombre élevé de crimes contre les biens du ménage dans ces genres de logements peut être attribuable au fait qu'ils sont en général situés dans des régions urbaines très peuplées, près de quartiers où la délinquance atteint un niveau important.

Dans le cadre du troisième cycle de l'Enquête sociale générale (ESG) réalisé au début de 1988, on a interrogé les Canadiens sur leur expérience quant à certains crimes et on leur a demandé leur opinion sur la criminalité et le système de justice pénale.

L'enquête était conçue de façon à mesurer le nombre de crimes contre la personne, tels que les agressions sexuelles, les vols qualifiés, les voies de fait et les vols de biens personnels, ainsi que le nombre de crimes contre les biens du ménage, comme les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur, les vols de biens du ménage et les actes de vandalisme.

Lors de cette enquête, on a interviewé un échantillon représentatif de 10 000 adultes, et des estimations ont été faites pour la population des 15 ans ou plus. En dénombrant à la fois des actes criminels qui n'ont pas été déclarés et d'autres qui l'ont été, l'ESG fournit des renseignements qu'on ne trouve pas dans les dossiers des services de police.

Par ailleurs, les personnes résidant dans des maisons unifamiliales ont enregistré des taux modérés pour tous les genres de crimes contre les biens du ménage, tandis que celles habitant des immeubles d'appartements ont connu des taux inférieurs à la moyenne pour tous les genres de crimes à l'exception des vols de véhicules à moteur ou de pièces. L'accès moins facile à ces immeubles et la relative difficulté de s'en enfuir contribuent à diminuer le risque d'introductions par effraction, de vols de biens du ménage et d'actes de vandalisme. Toutefois, comme les garages et les aires de stationnement de ces immeubles sont peu surveillés, les locataires sont plus susceptibles d'être victimes de vols de véhicules à moteur ou de pièces.

Heure et saison

Les crimes contre les biens du ménage sont perpétrés plus fréquemment en été et en automne qu'en hiver et au printemps. Près du tiers des crimes (32 %) ont été commis en été, tandis que 26 % l'ont été en automne, 20 %, en hiver, et seulement

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Proportion de ménages victimes d'actes criminels, selon la région, 1987

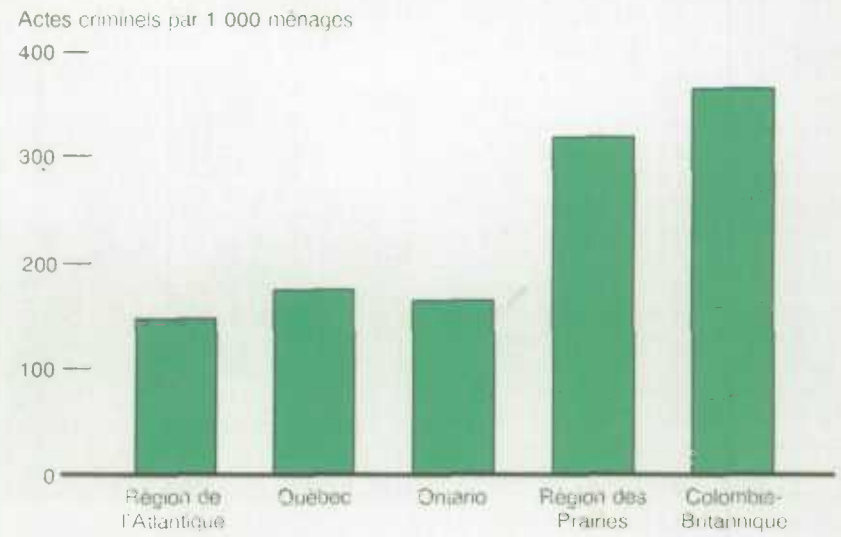

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1987.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Proportion de ménages victimes d'actes criminels, selon le revenu du ménage, 1987

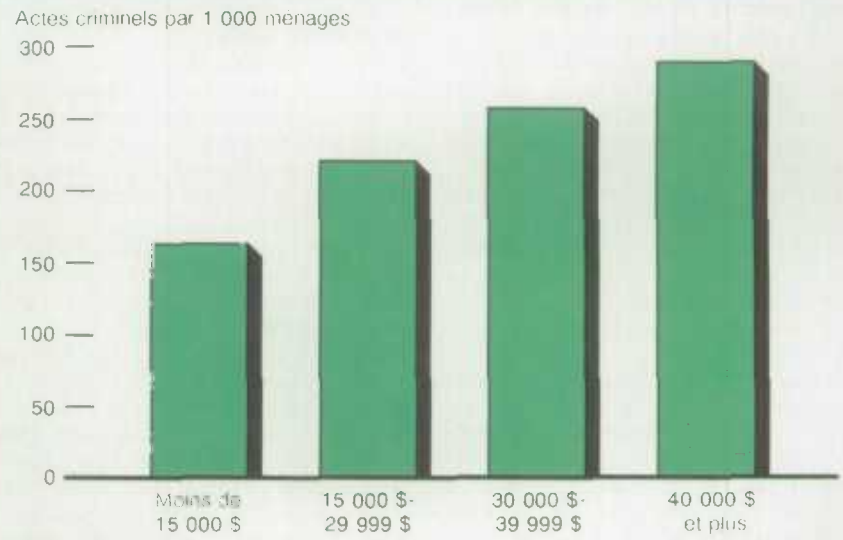

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1987.

15 %, au printemps. Pour ce qui des 7 % restants, les victimes des crimes ne pouvaient se rappeler en quelle saison s'était produit l'incident.

En outre, les actes criminels contre les biens du ménage tendent à se produire plutôt le soir et la nuit. En 1987, 62 % de ces actes ont été perpétrés après la tombée de la nuit. L'augmentation du nombre de ces crimes avec la fréquence des activités à l'extérieur de la maison le soir n'a donc pas de quoi surprendre. Les ménages qui avaient des activités le soir à l'extérieur de la maison plus de trente fois par mois ont enregistré un taux de plus de 300 crimes contre les biens pour 1 000 ménages, soit un taux deux fois et demie plus élevé que celui des ménages ayant déclaré 10 activités ou moins à l'extérieur de leur foyer.

Des maisons protégées

En 1987, près du quart de tous les adultes (23 %) ont déclaré avoir installé un système de sécurité dans leur maison. L'installation de ces systèmes était plus répandue dans les villes que dans les régions rurales, et chez les ménages à revenu élevé que chez ceux à faible revenu.

Vingt-six pour cent des personnes habitant des villes ont fait installer des systèmes d'alarme, comparativement à 14 % chez les gens résidant dans des régions rurales. De plus, 29 % des ménages dont le revenu est supérieur à 60 000 $ ont déclaré avoir installé un dispositif de sécurité, tandis que seulement 20 % des ménages ayant un revenu de moins de 15 000 $ en ont installé un.

Pertes et dommage

Les vols et le dommage causé volontairement représentent la majorité des actes criminels contre les biens du ménage. Dans plus de la moitié des crimes en 1987 (55 %), des biens ont été volés. Les articles le plus souvent volés étaient des pièces de véhicules à moteur, quoique les vols de matériel électronique et de bicyclettes aient également été fréquents.

Il est très peu probable que des biens volés soient retrouvés. Les biens volés ont tous été retrouvés dans seulement 7 % des cas, tandis qu'ils ont été récupérés en partie dans 6 % des cas. Dans tous les autres cas (87 %), aucun article n'avait été retrouvé au moment de l'enquête de Statistique Canada.

En outre, du dommage matériel a été causé dans environ la moitié des crimes (51 %). Le plus souvent, il s'agissait de véhicules à moteur, mais dans près du quart des crimes, c'était le logement qui était endommagé ou encore un autre bâtiment de la propriété, par exemple un garage.

Dans 30 % des crimes entraînant la perte de biens ou causant du dommage matériel, les pertes n'atteignaient pas 100 $, alors qu'elles variaient entre 100 $ et 399 $ dans 29 % des cas. Les pertes variaient entre 400 $ et 999 $ dans 15 % des cas, tandis qu'elles atteignaient ou dépassaient 1 000 $ dans 16 % des cas. De façon générale, ce sont les crimes d'introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur qui entraînaient les plus lourdes pertes.

Déclaration à la police

Environ la moitié seulement des crimes contre la propriété sont déclarés à la police. En 1987, à peine 54 % de ces crimes ont été signalés.

Ce sont les cas d'introductions par effraction que l'on a davantage tendance à signaler à la police. Près de 70 % de ces crimes ont été déclarés en 1987. La police a aussi été avisée dans 57 % des cas de vols de véhicules à moteur ou de pièces, dans 45 % des cas de vandalisme et dans 43 % des cas de vols de biens du ménage.

D'ordinaire, c'est la victime qui signale le crime à la police. En effet, 79 % des crimes dont la police a eu connaissance ont été déclarés par les victimes. Dans le reste des cas (21 %), le crime a été signalé par un voisin, un témoin ou un autre membre du ménage, ou découvert par les policiers eux-mêmes.

Les principaux motifs pour lesquels les victimes ont déclaré les crimes à la police étaient qu'elles voulaient que les malfaiteurs soient arrêtés et punis (79 % des cas) et que l'on empêche que l'acte criminel ne soit commis ou encore qu'il ne se reproduise (74 % des cas). La nécessité de présenter une demande de dédommagement ou de remboursement à une compagnie d'assurances est aussi une importante raison qui a motivé les victimes à déclarer les crimes, en particulier dans les cas de vols de véhicules à moteur ou de pièces (67 %), et de vandalisme (59 %).

Quant aux raisons de ne pas déclarer des crimes à la police, on considérait, dans 75 % des cas, que l'affaire « n'était pas assez importante » et, dans 66 % des cas, que « la police ne pourrait rien faire ».

Dédommagement

Une faible proportion seulement des victimes de crimes contre les biens du ménage cherchent à obtenir des compagnies d'assurances une somme d'argent à titre de dédommagement.

En 1987, 29 % des victimes ont présenté des demandes de dédommagement à des compagnies d'assurances, et environ 75 % d'entre elles ont obtenu satisfaction. Cependant, la proportion des victimes qui ont demandé un remboursement variait selon le genre de crime. Ce sont les vols de véhicules à moteur ou de pièces qui ont le plus souvent poussé les victimes à faire des demandes de remboursement (37 %), tandis que les dédommagements pour introductions par effraction et actes de vandalisme ne représentaient qu'environ 30 % des demandes. Quant aux vols de biens du ménage, il y a eu des demandes de dédommagement dans seulement 18 % des cas.

Vincent Sacco est directeur du département de sociologie de l'université Queen's; **Holly Johnson** est analyste principale au Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Proportion d'actes criminels commis contre des ménages et déclarés à la police, 1987

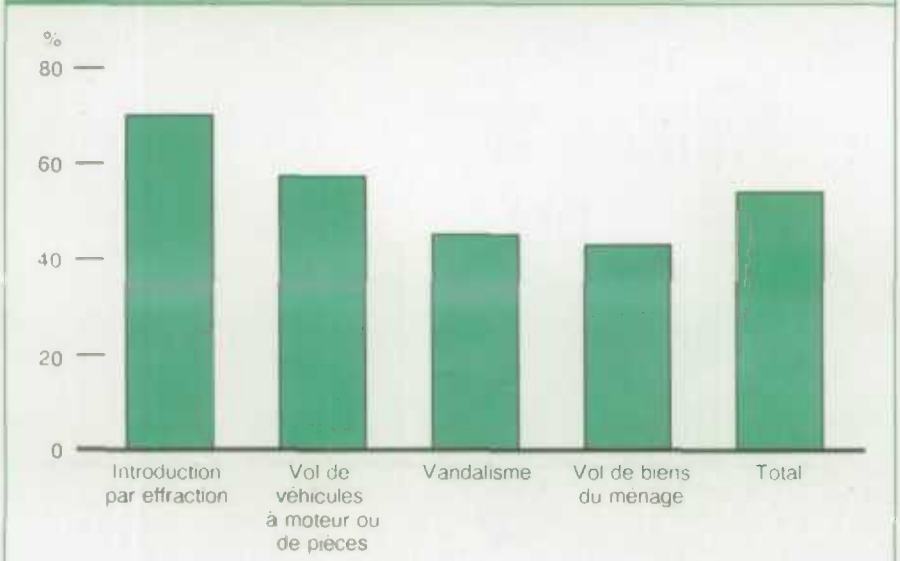

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1987.

LES TRAVAUX MÉNAGERS

par Katherine Marshall

Malgré l'abondance d'appareils ménagers et leur incidence considérable sur la durée et la nature des travaux ménagers, les Canadiens consacrent toujours beaucoup de temps à ces tâches[1]. Selon les données de l'Enquête sociale générale de 1986, les Canadiens adultes passent en moyenne 1 ¾ heure par jour à faire des travaux ménagers, et la majeure partie de ces derniers revient aux femmes.

Les travaux ménagers demeurent attribués en grande partie aux femmes

Selon la moyenne établie pour tous les Canadiens âgés de 15 ans et plus en 1986, les femmes passent 2½ heures par jour aux soins domestiques et les hommes, 1 heure.

On attribue cette différence au fait que les femmes sont tous les jours beaucoup plus susceptibles que les hommes d'effectuer les travaux ménagers et qu'elles y consacrent en moyenne plus de temps. La proportion de femmes qui ont déclaré avoir effectué des tâches ménagères au cours d'une journée donnée atteint un pourcentage beaucoup plus élevé que chez les hommes (85 % comparativement à 52 %). Ces femmes ont passé en moyenne 3 heures à de telles activités et les hommes, 2 heures.

Cette plus grande part que les femmes prennent aux travaux domestiques et le plus grand nombre d'heures qu'elles y consacrent valent pour la plupart des travaux ménagers. Par exemple, au cours d'une journée donnée, 77 % des femmes consacrent environ 1 ¼ heure à la préparation des repas, alors que seulement 29 % des hommes font de même, n'y consacrant toutefois qu'un peu moins de trois quarts d'heure. Plus de la moitié des femmes (54 %) desservent la table et font la vaisselle après les repas, et 45 % font des travaux reliés au ménage. Le taux de participation des hommes à ces deux tâches demeure faible, atteignant 15 % et 10 %

1. Ces tâches comprennent la préparation des repas, le rangement et la vaisselle, les travaux de nettoyage intérieurs et extérieurs, l'entretien du logement et les réparations, le jardinage, les soins donnés aux animaux d'agrément, le règlement des factures et les déplacements relatifs à ces activités.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage de femmes et d'hommes qui font certains travaux ménagers, novembre 1986

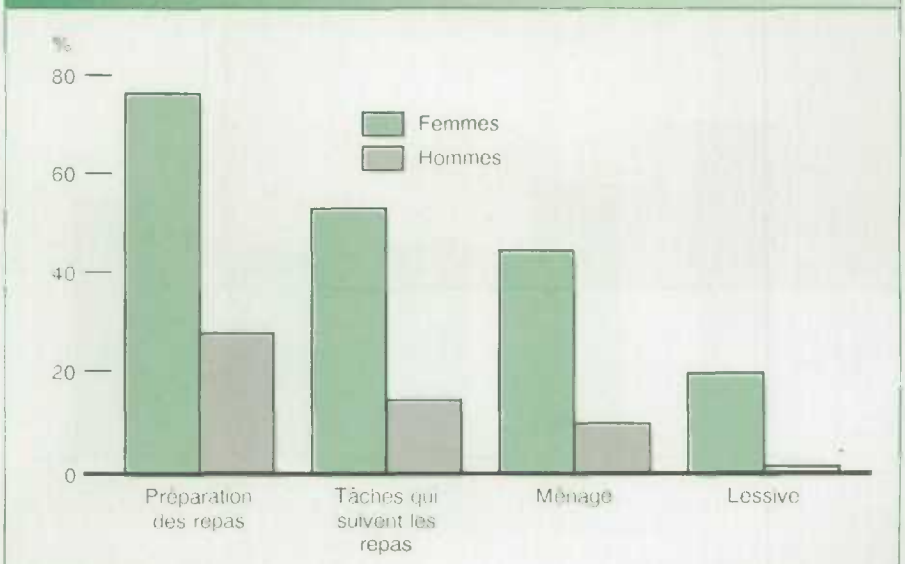

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1986.

respectivement. De plus, les hommes qui les accomplissent n'y allouent que le cinquième du temps qu'y accordent les femmes.

Les travaux extérieurs et les réparations constituent les seules tâches que les hommes sont plus susceptibles d'effectuer. Cependant, contrairement à la plupart des travaux domestiques, lesquels s'accomplissent sur une base quotidienne, ces activités sont seulement occasionnelles. Pour un jour donné, 7 % des hommes ont déclaré avoir effectué des travaux extérieurs et 9 % ont dit avoir fait des réparations à leur logement. Par comparaison, les pourcentages correspondants n'atteignaient que 2 % chez les femmes pour chacune de ces activités.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES **Temps consacré aux travaux ménagers, selon l'activité principale, novembre 1986**

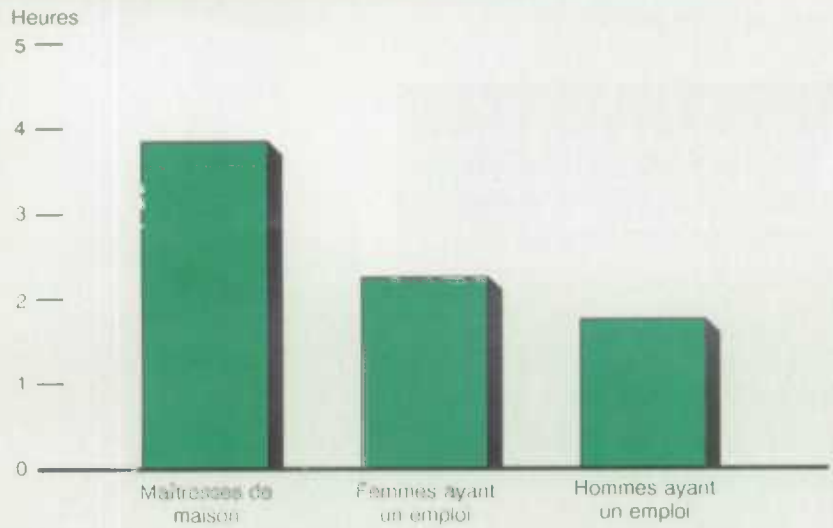

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1986.

Participation quotidienne et temps consacré aux travaux ménagers, novembre 1986

	Taux de participation		Temps moyen consacré par les participants	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	%		Heures/minutes	
Âge				
de 15 à 24 ans	65	40	1:50	1:12
de 25 à 44 ans	89	53	3:02	1:50
de 45 à 64 ans	93	55	3:24	2:17
de 65 ans et plus	90	61	3:00	2:11
Total - 15 ans et plus	85	52	2:57	1:53
Principale activité				
Travail rémunéré	83	51	2:16	1:44
Recherche d'emploi	84	65	2:43	2:27
Aux études	57	36	1:28	1:04
Entretien ménager	97	91	3:52	3:35
À la retraite	88	62	2:51	2:21
Présence d'enfants âgés de moins de 19 ans				
Enfants au foyer	94	53	3:22	2:01
Pas d'enfants au foyer	80	51	2:39	1:49

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1986.

Les femmes occupées conservent toujours le rôle de femme au foyer

Bien que les femmes dont l'activité principale touche l'entretien du ménage soient celles qui consacrent le plus de temps aux travaux domestiques (environ 4 heures par jour, en moyenne), les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer assument aussi une large part des tâches ménagères. Au cours d'une journée donnée, 83 % des femmes occupées effectuent des travaux d'entretien ménager pendant 2¼ heures en moyenne. À l'opposé, seulement la moitié des hommes occupés accomplissent des tâches ménagères et ces tâches les occupent environ 1¾ heure en moyenne.

Chez les femmes et les hommes occupés et mariés, les habitudes en matière d'entretien ménager divergent encore plus : 89 % des femmes effectuent chaque jour des travaux domestiques, comparativement à 51 % des hommes.

Accroissement de la charge de travail dans les ménages avec enfants

Fait peu surprenant, les ménages avec enfants consacrent plus d'heures aux tâches domestiques. Cette constatation s'applique particulièrement aux femmes. En 1986, les femmes qui ont accompli des travaux ménagers y ont passé un peu moins de 3½ heures lorsqu'il y avait des enfants âgés de moins de 19 ans au foyer, ce qui représente environ trois quarts d'heure de plus que les femmes sans enfants à la maison.

Indépendamment de la présence d'enfants au foyer, un peu plus de la moitié des hommes ont participé à l'entretien ménager un jour donné. Les hommes faisant partie de ménages avec enfants âgés de moins de 19 ans y ont toutefois consacré 20 minutes de plus.

Katherine Marshall est une analyste affectée à l'Enquête sociale générale, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, de Statistique Canada.

LA COLLECTIVITÉ AGRICOLE

par Judie McSkimmings

Au cours des dernières décennies, des changements importants se sont opérés dans la collectivité agricole. Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de façon spectaculaire depuis les années 40. Toutefois, la superficie totale en culture est restée à peu près la même, la taille moyenne des exploitations canadiennes ayant considérablement augmenté.

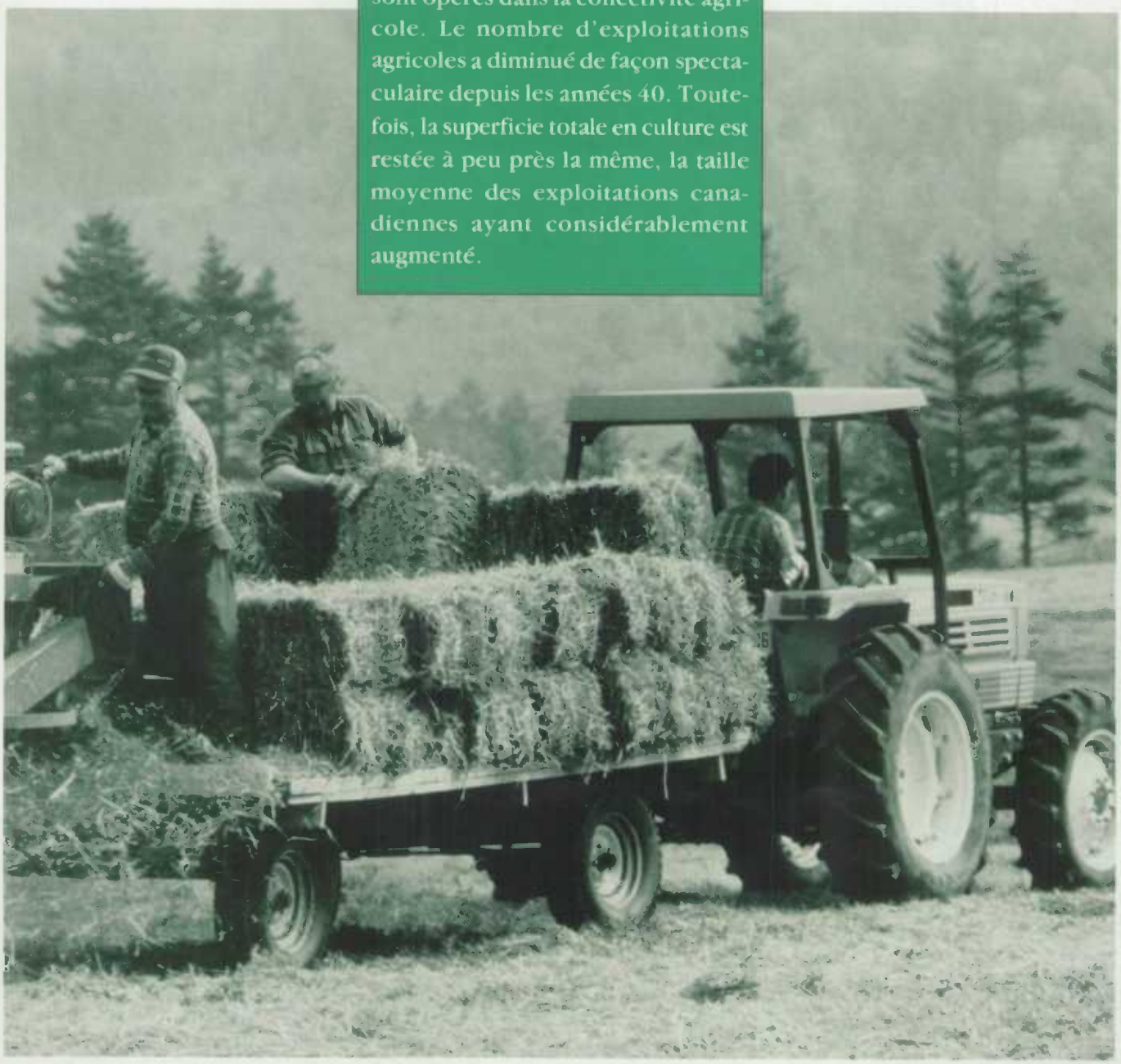

Les exploitations agricoles sont encore en très grande majorité des fermes familiales, mais la population agricole totale a baissé, et les caractéristiques des agriculteurs ont changé. Aujourd'hui, les exploitants agricoles ont tendance à être plus âgés, un pourcentage plus important de ceux-ci sont des femmes et les personnes qui vivent sur une ferme sont plus instruites que par le passé. En outre, le revenu agricole familial réel a diminué, et le revenu provenant du travail à l'extérieur de la ferme représente une fraction de plus en plus grande de ce revenu agricole familial.

Diminution du nombre de fermes

Le nombre de fermes[1] a beaucoup diminué depuis le début des années 40. En 1986, il y avait moins de 300 000 fermes au pays, ce qui représente une chute importante par rapport au sommet de près de 733 000 enregistré en 1941.

C'est au cours des années 50 et 60 que le nombre de fermes a le plus diminué. Toutefois, la baisse de 7,9 % enregistrée entre 1981 et 1986 (de 320 000 à seulement 293 000) a été supérieure aux diminutions observées pour les périodes de 1971 à 1976 (-7,5 %) et de 1976 à 1981 (-6 %).

La baisse du nombre de fermes survenue entre 1981 et 1986 est principalement attribuable à la diminution du nombre d'exploitations ayant réalisé un chiffre d'affaires relativement bas. Le nombre de fermes dont les ventes annuelles sont inférieures à 25 000 $ (dollars réels de 1986) a diminué de 21 %, tandis qu'il augmentait de 24 % dans le cas des exploitations ayant réalisé des ventes d'au moins 50 000 $ et de 78 % pour ce qui est de celles dont les ventes s'élevaient à 250 000 $ ou plus.

Pendant cette même période, la proportion des exploitations ayant réalisé des ventes annuelles de moins de 25 000 $ est donc tombée : de 53 % qu'elle était en 1981, elle a chuté à 45 % en 1986. D'autre part, la proportion des fermes dont les ventes excédaient 50 000 $ est passée de 29 % à 39 %. Enfin, en 1986, plus de 4 % des fermes ont réalisé des ventes de plus de 250 000 $, ce qui constitue une hausse par rapport au niveau de 2 % enregistré en 1981.

Au cours des dernières décennies, la superficie totale des terres agricoles est restée sensiblement la même, la baisse du nombre de fermes étant compensée par l'augmentation de la taille des exploitations. En 1986, la superficie moyenne des exploitations agricoles canadiennes était de 572 acres, comparativement à 511 acres en 1981 et à 237 acres en 1941.

Fermes familiales en majorité

Malgré la diminution récente du nombre de fermes familiales (non constituées en société), ces dernières forment encore la grande majorité de toutes les exploitations agricoles que compte le Canada. De 1981 à 1986, le nombre de fermes familiales a diminué de 13 %, et la proportion que représente ce genre de ferme par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles est tombée de 87 % à 82 %.

Par contre, le nombre de fermes constituées en société a pour sa part augmenté. Il faut cependant préciser que cette hausse est attribuable à l'augmentation du nombre d'exploitations constituées en société dans lesquelles des familles détiennent la majorité des actions. En comparaison, le nombre de fermes constituées en société n'appartenant pas à des familles a très peu varié ces dernières années.

Les ventes réalisées par les exploitations agricoles constituées en société représentent une part disproportionnée des ventes de produits agricoles. En 1986, les fermes familiales constituées en société représentaient 5 % de l'ensemble des fermes, mais elles ont réalisé 20 % des ventes de produits agricoles. Les fermes non familiales constituées en société ont pour leur part réalisé 4 % des ventes de produits agricoles, mais elles représentaient seulement 0,4 % de toutes les fermes.

Diminution de la population agricole

La réduction du nombre de fermes s'est accompagnée d'une baisse de la population agricole. En 1941, plus de trois millions de Canadiens (27 % de la population totale de l'époque) vivaient sur une ferme, comparativement à 930 000 (seulement 4 % de la population) en 1986.

Le pourcentage de la population vivant sur une ferme varie beaucoup d'une province à l'autre. C'est la Saskatchewan qui a la population agricole la plus nombreuse : en 1987, cette dernière constituait 17 % de la population de la province. Au Manitoba, en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard, la population agricole représentait 8 % de la population de la province. En Ontario, le pourcentage à ce chapitre n'était que de 3 %, alors qu'au Québec, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, il ne s'élevait qu'à 2 %. Enfin, seulement 0,4 % de la population de Terre-Neuve vivait sur une ferme.

Augmentation de l'âge moyen des agriculteurs

Les agriculteurs, tout comme le reste de la société canadienne, forment une population vieillissante. De 1981 à 1986, l'âge moyen des exploitants agricoles est passé de 46,9 ans à 47,8 ans.

Durant cette période, la proportion des agriculteurs âgés de 55 ans ou plus est passée de 31 % à 34 %. En fait, en 1986, la proportion des exploitants dans ce groupe d'âge était la plus élevée qu'on ait observée depuis la Deuxième Guerre mondiale.

La croissance relative du nombre d'agriculteurs plus âgés ne s'est pas observée partout au Canada. De 1981 à 1986, le nombre d'exploitants agricoles de 55 ans ou plus a augmenté dans les provinces de l'Ouest, mais a diminué dans les provinces

1. Par « ferme », on entend toute exploitation dont les ventes de produits agricoles dans les 12 mois précédant l'année de référence ont atteint au moins 250 $.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Nombre de fermes, 1931-1986

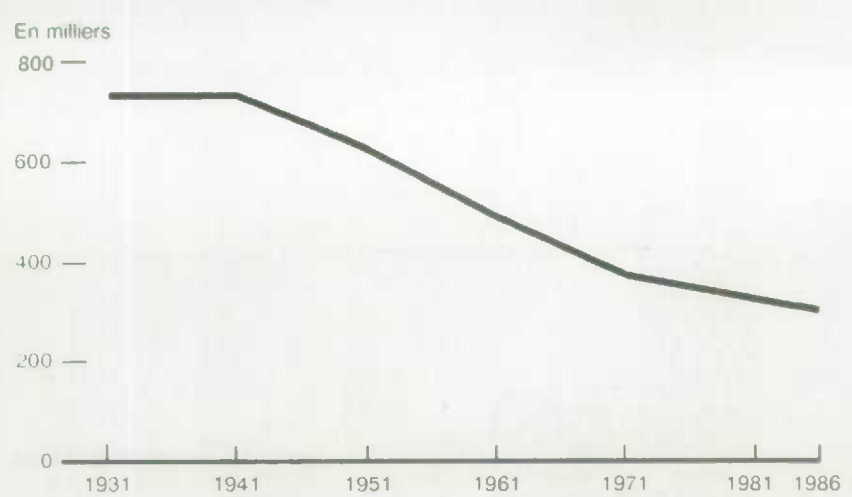

Source : Statistique Canada, recensement de l'agriculture.

de l'Est. L'Ontario est la seule province où le nombre d'agriculteurs appartenant à ce groupe d'âge soit resté relativement stable.

Par contre, la proportion des agriculteurs dans le groupe des moins de 35 ans a pour sa part diminué. En effet, en 1986, 19 % des exploitants agricoles avaient moins de 35 ans, comparativement à 21 % en 1981. Il s'agit là d'un renversement de la tendance observée pendant la période de 1966 à 1981, où la proportion des agriculteurs de moins de 35 ans était passée de 15 % à 21 %.

Niveaux de scolarité plus élevés

Les personnes qui vivent sur une ferme sont plus instruites aujourd'hui qu'elles ne l'étaient par le passé. En 1986, la population agricole de 15 ans ou plus comptait en moyenne 11 années de scolarité, ce qui représente deux années de plus qu'en 1971, mais à peu près le même nombre qu'en 1981.

Il y a également eu une augmentation marquée de la proportion d'agriculteurs possédant un diplôme universitaire. De 1971 à 1986, le pourcentage de la population agricole de 15 ans ou plus ayant un diplôme universitaire est passé de moins de 1 % à 5 %. La proportion d'exploitants agricoles ayant un diplôme universitaire restait cependant deux fois moins élevée dans la population agricole que dans l'ensemble du pays (10 %).

Par contre, la proportion de la population agricole qui a moins de neuf années de scolarité est à peu près la même que dans l'ensemble de la population. En 1986, 20 % des adultes vivant sur une ferme n'avaient pas fréquenté l'école secondaire, comparativement à 18 % pour l'ensemble des Canadiens. Il s'agissait là d'une diminution considérable par rapport à 1971, alors que la proportion de la population agricole n'ayant pas fait d'études secondaires s'élevait à 43 %.

Les femmes dans le secteur agricole

Bien que la vaste majorité des agriculteurs soient des hommes, la proportion de femmes qui exploitent une ferme s'est accrue depuis quelques années. De 1981 à 1986, le nombre d'exploitantes agricoles a augmenté de 18 % tandis que le nombre d'exploitants diminuait de 9 %. En conséquence, la proportion des exploitantes agricoles dans l'ensemble des agriculteurs est passée de 3,5 % à 4,5 % pendant cette période.

Les femmes ont un rôle actif dans l'exploitation de la plupart des fermes. Dans la majorité des cas, ces femmes sont les épouses des agriculteurs.

Baisse du revenu agricole familial

Dans la première moitié des années 80, le revenu moyen de l'ensemble des familles canadiennes a baissé, et cette diminution a été un peu plus importante chez les familles agricoles. Pendant cette période, le revenu moyen de la famille (en dollars constants de 1985) a baissé de 5 % chez les familles agricoles comparativement à 1 % seulement pour l'ensemble des familles canadiennes. Ainsi, en 1985, le revenu total moyen de l'ensemble des familles agricoles (35 400 $) correspondait à environ 92 % du revenu total moyen de toutes les familles canadiennes (38 700 $).

La baisse globale du revenu moyen de la famille agricole cache une diminution encore plus importante du revenu provenant spécifiquement de l'activité agricole. Entre 1980 et 1985, le revenu réel provenant de cette activité a chuté de 26 %. Par contre, le revenu réel provenant du travail hors exploitation a légèrement baissé pendant cette période, tandis que le revenu tiré d'autres sources (par exemple, des placements) a augmenté de 19 %.

En 1985, le revenu tiré de l'activité agricole ne représentait donc plus que 23 % du revenu total des familles agricoles, ce qui constitue une baisse par rapport au niveau de 30 % enregistré en 1980. Toujours pendant la période de 1980 à 1985,

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Superficie moyenne des fermes, 1931-1986

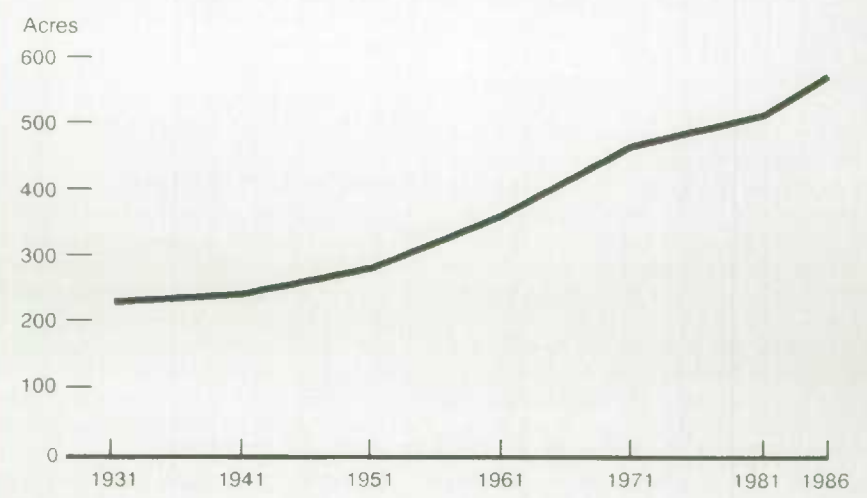

Source : Statistique Canada, recensement de l'agriculture.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Proportion des fermes, selon la forme juridique, et proportion de leurs ventes de produits agricoles

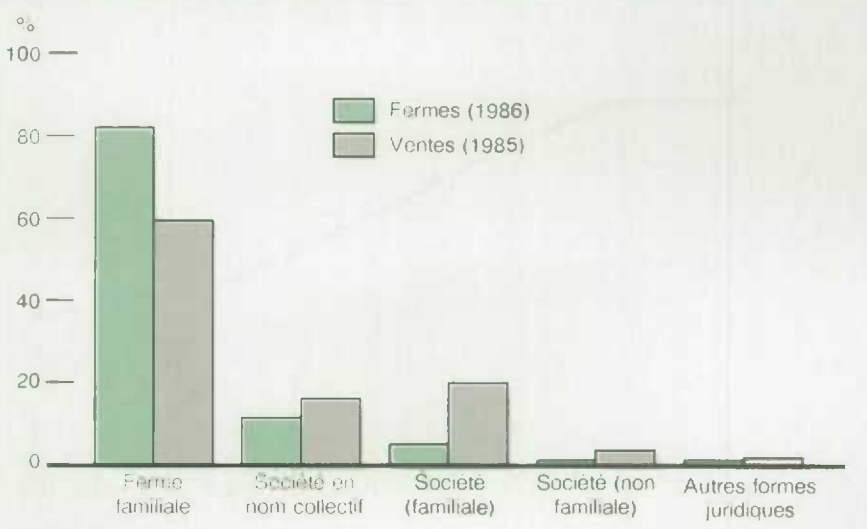

Source : Statistique Canada, recensement de l'agriculture.

la part du revenu tiré du travail hors exploitation dans le revenu des familles agricoles est passée de 53 % à 55 %, tandis que la part du revenu provenant d'autres sources augmentait aussi, passant de 17 % à 22 %.

Plus de travail à l'extérieur de la ferme

Au cours des ans, les familles agricoles ont consacré de plus en plus de temps au travail à l'extérieur de la ferme. Chez les agriculteurs qui font du travail hors exploitation, le nombre moyen de jours consacrés à ce genre d'activités est passé de 148 en 1960 à 173 en 1985. Le pourcentage des agriculteurs qui font du travail à l'extérieur de la ferme est cependant resté assez constant depuis les années 40 (environ 33 %).

Il n'en reste pas moins que la majorité des exploitants agricoles (61 %) n'ont pas déclaré de travail à l'extérieur de la ferme en 1986. Les exploitants qui n'ont pas fait de travail hors exploitation avaient tendance à être plus âgés et comptaient moins d'années de scolarité que ceux qui en avaient fait. En outre, le revenu total de ces exploitants était de 23 % plus bas que celui des agriculteurs faisant du travail à l'extérieur de la ferme. Le revenu agricole des exploitants ne faisant pas de travaux hors exploitation était cependant beaucoup plus élevé que celui des autres agriculteurs. De plus, ces exploitants possédaient 72 % de l'ensemble du capital agricole et avaient un chiffre d'affaires correspondant à 80 % des ventes de produits agricoles. Cela s'explique en partie par le fait que ces agriculteurs consacrent plus de temps à l'exploitation de leur ferme et que la superficie qu'ils cultivent est en général plus grande (667 acres en moyenne) que dans le cas des agriculteurs faisant du travail hors exploitation (367 acres).

D'autre part, un pourcentage de plus en plus grand d'épouses d'agriculteurs font partie de la population active. En 1986, 66 % des femmes d'agriculteurs étaient actives, comparativement à 57 % pour l'ensemble des femmes mariées. Chez les épouses d'agriculteurs faisant partie de la population active, 60 % étaient des travailleuses rémunérées, 26 %, des travailleuses familiales non rémunérées, et 14 %, des travailleuses autonomes.

En 1985, les femmes des agriculteurs ont rapporté 23 % du revenu familial agricole total, ce qui constitue une hausse de 18 % par rapport à 1980. En fait, 16 % des épouses d'agriculteurs avaient rapporté au moins la moitié du revenu familial total.

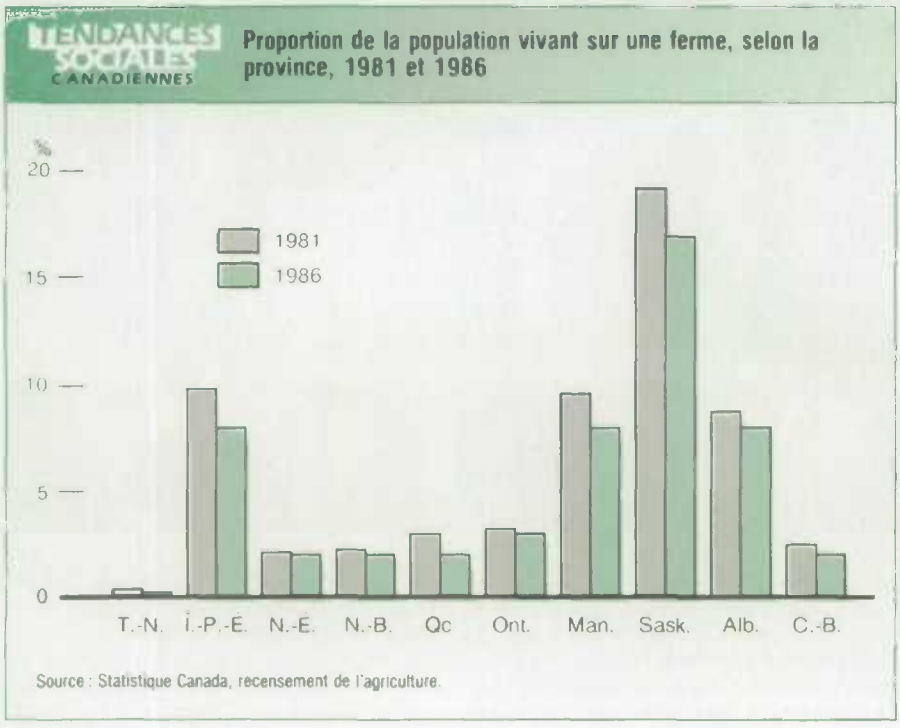

Dette agricole

En 1985, les versements d'intérêts des exploitants agricoles étaient en moyenne de 10 800 $ par ferme. Cette année-là, 61 % des exploitants agricoles ont fait de tels versements, les 39 % restants n'en ayant pas déclaré. La proportion des agriculteurs qui ont déclaré des versements d'intérêts varie beaucoup selon le chiffre d'affaires de l'exploitation. En 1985, 31 % des exploitants ayant réalisé des ventes brutes de moins de 10 000 $ ont déclaré des versements d'intérêts, alors que la proportion atteignait 89 % des agriculteurs ayant réalisé un chiffre d'affaires brut de 250 000 $ ou plus.

La proportion d'agriculteurs faisant des versements d'intérêts varie également selon l'âge : 74 % des exploitants de moins de 35 ans ont déclaré de tels versements, comparativement à 39 % des agriculteurs de 55 ans ou plus.

Judie McSkimmings est responsable du secteur de l'agriculture, Communications et Commercialisation du recensement, à la Division des communications de Statistique Canada.

LE CHÔMAGE RÉGIONAL

par David Gower

Depuis la fin de la récession, le niveau moyen du chômage a considérablement baissé au Canada. D'un sommet de presque 12 % atteint en 1983, le taux annuel moyen de chômage est passé à moins de 8 % en 1988.

Malgré ce taux moyen relativement faible, certaines régions enregistrent des niveaux élevés de chômage, tandis que d'autres connaissent un taux inférieur à la moyenne canadienne. En fait, au chapitre du chômage, l'écart entre les régions s'est élargi ces dernières années.

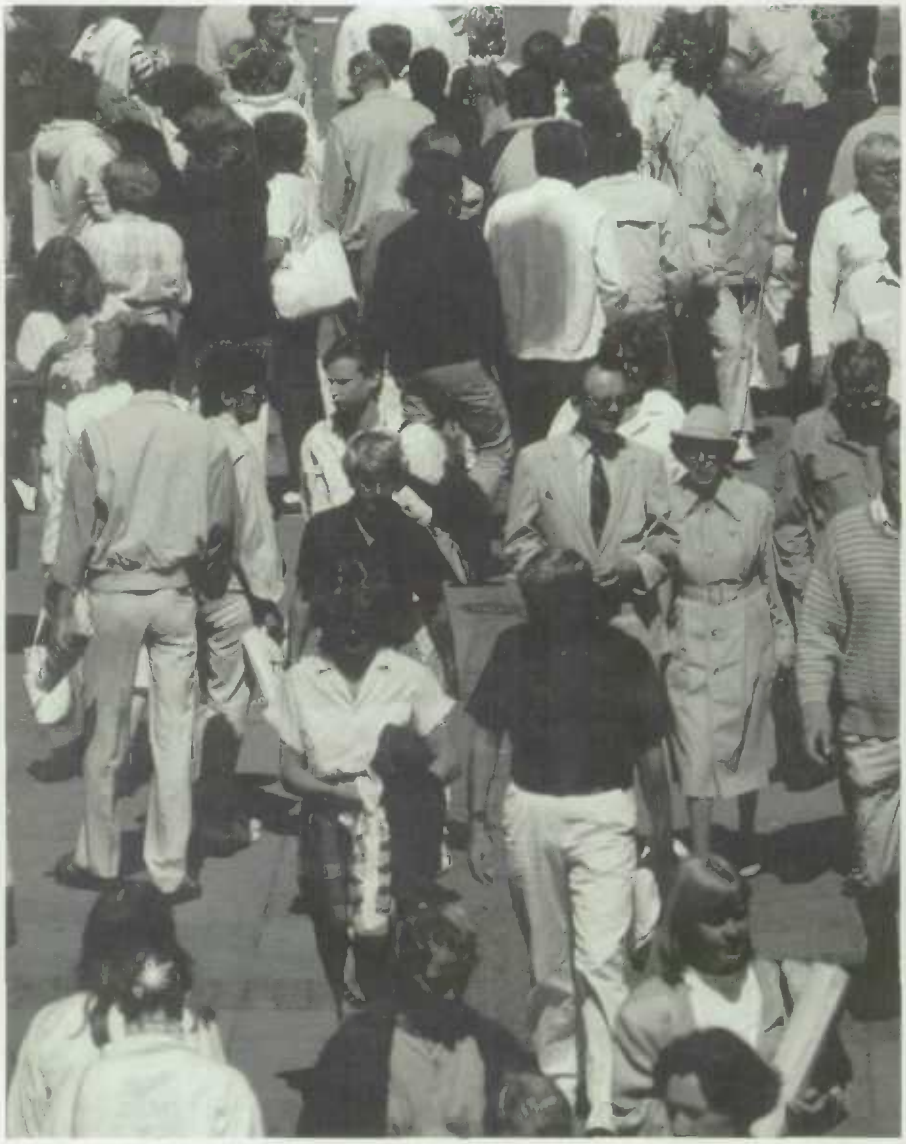

L'Ontario connaît les taux les plus bas

De plus en plus, les taux de chômage les moins élevés au Canada sont concentrés en Ontario. En effet, neuf des dix marchés du travail présentant les plus faibles taux de chômage en 1988 se trouvaient en Ontario, et le dixième était celui de la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa–Hull, dont une grande partie du territoire s'étend aussi dans cette province. Cette situation est très différente de celle de 1985, où seulement cinq des dix régions qui connaissaient les plus faibles taux de chômage se trouvaient en Ontario.

En 1988, la ville de Toronto et les régions avoisinantes, dont les RMR de London, de Kitchener–Waterloo, d'Oshawa, de Hamilton et de St. Catharines–Niagara, ainsi que les régions non métropolitaines du centre et du sud de l'Ontario, enregistraient toutes des taux de chômage nettement inférieurs à la moyenne canadienne.

De plus, Toronto a connu de façon constante au cours des dernières années le plus faible taux de chômage de toutes les régions du pays. En 1988, seulement 3,7 % de la population active torontoise était en chômage, un taux correspondant à moins de la moitié de la moyenne nationale. Les taux des régions voisines de Toronto variaient entre 4,4 % à London et 6,4 % à St. Catharines–Niagara.

C'est toutefois dans la RMR de Thunder Bay qu'on a observé la plus forte amélioration relative de la situation du chômage régional. En 1988, cette région se classait au 8e rang parmi les 40 régions, alors qu'en 1985 elle occupait le 21e rang.

D'importants progrès ont aussi été enregistrés dans les RMR de London et de St. Catharines–Niagara de même que dans la région non métropolitaine du sud de l'Ontario. London, par exemple, s'est classée au 2e rang des régions ayant les taux de chômage les plus bas au Canada en 1988, comparativement au 12e rang qu'elle occupait en 1985.

Taux de chômage dans 40 régions économiques infraprovinciales, 1985 et 1988

	Taux de chômage		Classement	
	1985	1988	1985	1988
	%		n°	
Toronto (RMR)	6,7	3,7	1	1
London (RMR)	8,8	4,4	12	2
Centre de l'Ontario (région autre qu'une RMR)	7,2	4,7	4	3
Ottawa-Hull (RMR)	8,3	5,0	7	4
Kitchener-Waterloo (RMR)	7,2	5,1	3	5
Oshawa (RMR)	7,2	5,2	5	6
Hamilton (RMR)	8,8	5,7	13	7
Thunder Bay (RMR)	10,7	6,1	21	8
Sud de l'Ontario (région autre qu'une RMR)	10,1	6,2	19	9
St. Catharines-Niagara (RMR)	10,7	6,4	22	10
Saskatchewan (région autre qu'une RMR)	7,1	6,9	2	11
Alberta (région autre qu'une RMR)	8,3	7,0	8	12
Manitoba (région autre qu'une RMR)	7,3	7,0	6	13
Regina (RMR)	9,6	7,1	15	14
Est de l'Ontario/ouest/sud du Québec (région autre qu'une RMR)	9,8	7,3	17	15
Nord de l'Ontario (région autre qu'une RMR)	9,7	7,7	16	16
Halifax (RMR)	9,5	7,8	14	17
Windsor (RMR)	8,4	7,9	9	18
Calgary (RMR)	10,2	8,1	20	19
Winnipeg (RMR)	8,8	8,3	11	20
Québec (RMR)	8,6	8,4	10	21
Centre du Québec (région autre qu'une RMR)	11,6	8,8	23	22
Abitibi-Nouveau-Québec	13,7	9,2	32	23
Edmonton (RMR)	12,0	9,2	25	24
Montréal (RMR)	11,7	9,3	24	25
Vancouver (RMR)	13,2	9,4	29	26
Sudbury (RMR)	13,5	9,8	31	27
Saskatoon (RMR)	10,0	9,9	18	28
Victoria (RMR)	13,0	10,2	27	29
Trois-Rivières (RMR)	12,9	10,4	26	30
Saint John (RMR)	15,4	10,9	35	31
Chicoutimi (RMR)	13,2	11,0	28	32
St. John's (RMR)	14,8	11,3	33	33
Colombie-Britannique (région autre qu'une RMR)	15,5	11,6	37	34
Nouvelle-Écosse (région autre qu'une RMR)	16,2	11,8	38	35
Nouveau-Brunswick (région autre qu'une RMR)	15,1	12,3	34	36
Île-du-Prince-Édouard	13,3	13,0	30	37
Lac-Saint-Jean-Côte-Nord (région autre qu'une RMR)	15,4	13,1	36	38
Bas-Saint-Laurent	17,7	13,8	39	39
Terre-Neuve (région autre qu'une RMR)	24,0	19,2	40	40

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Par ailleurs, cinq des dix régions qui connaissaient les taux de chômage les plus bas en 1985 occupaient en 1988 des rangs inférieurs au 10e rang. Ces régions sont celles de Windsor et de la ville de Québec et les régions autres que des RMR de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba.

Le chômage dans les grandes RMR

Des trois plus grandes RMR, seule Toronto a enregistré un taux de chômage relativement peu élevé. À l'opposé, les taux de chômage de Montréal et de Vancouver étaient supérieurs à la moyenne canadienne. En 1988, Montréal a connu un taux de chômage de 9,3 %, alors que celui de Vancouver s'élevait à 9,4 %. Ces deux régions se sont donc respectivement classées aux 25e et 26e rangs sur le plan du chômage cette année-là.

Les niveaux les plus élevés se trouvent dans l'Est

En 1988, les dix régions qui présentaient les taux de chômage les plus élevés se trouvaient presque toutes dans la région de l'Atlantique et au Québec. Seule la région non métropolitaine de la Colombie-Britannique échappait à cette règle.

Le taux de chômage de loin le plus élevé de toutes les régions relevé au cours des dernières années est celui que présente la région non métropolitaine de Terre-Neuve. En 1988, le taux de chômage dans cette région atteignait 19,2 %, ce qui représente plus de 5 points de pourcentage au-dessus du taux précédent dans l'ordre croissant.

Cinq autres régions dans les provinces de l'Atlantique comptaient parmi celles

Régions économiques infraprovinciales

Pour les besoins du présent exposé, le Canada a été divisé en 40 régions infraprovinciales qui représentent, autant que possible, des régions économiques. Les 24 régions métropolitaines de recensement (RMR) constituent la majorité de ces régions. On a privilégié le recours aux RMR parce que leurs limites sont établies en fonction des habitudes de navettage et que par conséquent elles se trouvent parmi les marchés du travail les plus homogènes du Canada.

Les autres régions économiques infraprovinciales ont été déterminées à partir de régions autres que les RMR. Dans la plupart des provinces, la superficie totale du territoire à l'extérieur des RMR a été traitée comme s'il s'agissait d'un seul marché du travail. En Ontario et au Québec, la population des régions autres que les RMR était suffisamment importante pour permettre une ventilation plus détaillée.

qui enregistraient les taux de chômage les plus élevés. Il s'agit des RMR de Saint John et de St. John's, de l'Île-du-Prince-Édouard et des régions non métropolitaines de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Le taux de chômage dans ces régions variait entre 10,9 % dans la RMR de Saint John et 13,0 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Au Québec, les régions du Bas-Saint-Laurent et du Lac-Saint-Jean–Côte-Nord connaissaient également des niveaux de chômage relativement élevés. En 1988, ces régions se classaient aux deuxième et troisième rangs parmi les régions présentant les taux les plus élevés, atteignant respectivement 13,8 % et 13,1 %. La RMR de Chicoutimi, dont le taux de chômage s'élevait à 11,0 %, constituait l'autre région du Québec qui figurait parmi les dix régions ayant les taux de chômage les plus élevés.

Contrairement à la plupart des régions du Québec qui, au cours des dernières années, sont demeurées à peu près au même rang ou qui ont connu une hausse de leur taux de chômage par rapport aux autres régions, celle de l'Abitibi–Nouveau-Québec a obtenu des résultats bien meilleurs en 1988 qu'en 1985. De 1985 à 1988, cette région est passée du 32e au 23e rang parmi les régions ayant les taux les moins élevés.

Écart de plus en plus grand entre les régions

Il semble qu'il y ait un écart de plus en plus grand entre les régions sur le plan du chômage. Le taux de chômage moyen dans les dix régions ayant les taux les plus élevés en 1988 était de 2,4 fois supérieur à celui des régions ayant les taux les plus faibles. Par comparaison, le taux moyen dans les dix régions où le chômage est le plus élevé n'était, en 1985, que de 2,1 fois supérieur à celui des dix régions où les taux sont les plus faibles.

Cet écart s'est élargi parce que la baisse relative du chômage a été davantage marquée dans les dix régions ayant les taux les plus faibles que dans les dix régions où les taux sont les plus élevés. Entre 1985 et 1988, les taux de chômage ont baissé d'environ 40 % dans les dix régions où le chômage est le plus faible, comparativement à une baisse d'à peine plus de 20 % dans les régions où le chômage est élevé.

David Gower est analyste à la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

• On peut obtenir de plus amples renseignements sur ce sujet en lisant l'article intitulé « La mosaïque du chômage au Canada », du même auteur, publié dans le premier numéro de *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, n° 75-001 au catalogue.

LES PROFILS DU RECENSEMENT DE 1986:

VOTRE LAISSEZ-PASSER POUR MIEUX CONNAÎTRE LES CANADIENS

Le Canada et ses régions sont à votre portée grâce aux profils du recensement de 1986.

Vous désirez connaître le portrait socio-démographique d'une province, d'une ville ou d'une municipalité en particulier, mais la perspective d'avoir à vous battre avec des montagnes de statistiques vous effraie?

Balayez toute appréhension! Les profils du recensement de 1986 vous épargneront temps et effort. Chaque profil présente plus de 46 éléments différents d'information sur chacune des régions répertoriées. Des chiffres de population aux données sur les modes de vie de la population âgée, vous saurez tout.

Vous n'avez qu'à faire votre choix. Et quel choix! Les 52 publications de la série portent sur:

- 6009 municipalités (subdivisions de recensement);
- 266 comtés (divisions de recensement);
- 295 circonscriptions électorales fédérales;
- 25 régions métropolitaines de recensement;
- 114 agglomérations de recensement;
- diverses régions urbaines et rurales.

LES PROFILS DU RECENSEMENT DE 1986: VOTRE LAISSEZ-PASSER

Pour de plus amples renseignements, composez le 1-800-267-6677 et demandez votre brochure, qui vous renseignera aussi sur les modalités de commande. Ou, si vous préférez, écrivez à: **Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6.**

ÉVOLUTION DES CENTRES-VILLES

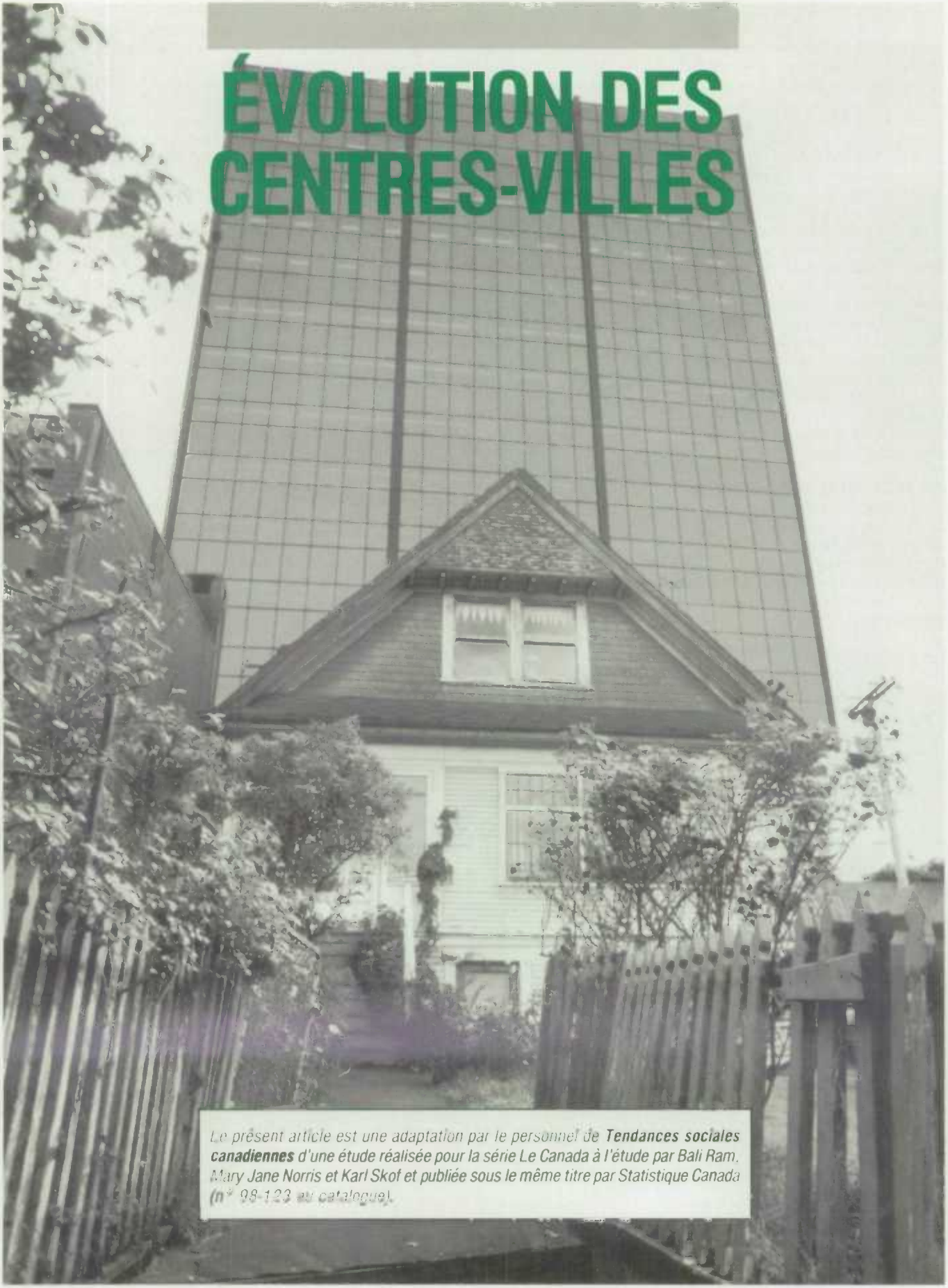

Le présent article est une adaptation par le personnel de ***Tendances sociales canadiennes*** *d'une étude réalisée pour la série Le Canada à l'étude par Bali Ram, Mary Jane Norris et Karl Skof et publiée sous le même titre par Statistique Canada (n° 98-123 au catalogue).*

Pendant la première moitié des années 80, le nombre de personnes habitant les centres-villes de douze régions métropolitaines canadiennes[1] a augmenté. Ce mouvement constitue un renversement de la tendance à la baisse observée entre 1951 et 1981 dans la plupart des grandes agglomérations.

La population totale des centres-villes des douze régions urbaines à l'étude a progressé de 5 % entre 1981 et 1986, passant de 434 000 à 456 000 habitants.

Bien que cette augmentation ne soit pas particulièrement forte, elle constitue un grand changement par rapport aux trois décennies antérieures, au cours desquelles le nombre de personnes habitant ces quartiers était tombé rapidement : entre 1951 et 1981, il avait chuté de 40 %, passant de 728 000 à 434 000 habitants. La plus forte baisse, de l'ordre de 18 %, s'est produite pendant la période s'échelonnant de 1971 à 1981. Les diminutions observées pendant les années 50 et 60 ont toutefois été appréciables elles aussi.

Plus petite part de la population urbaine

On constate sans étonnement que la part de la population urbaine qui habite le centre des grandes villes a aussi diminué considérablement depuis le début des années 50. Cette tendance s'est poursuivie pendant la première moitié des années 80, quoiqu'à un rythme relativement lent.

En 1986, 3,8 % de la population des douze régions urbaines habitait le centre-ville, ce qui représente un léger recul par rapport à 1981 où cette proportion atteignait 4,0 %. L'écart par rapport à 1951 est, quant à lui, très prononcé, puisque la population des centres-villes constituait 15,8 % de la population urbaine cette année-là.

Le fait que la population des centres-villes représente aujourd'hui une plus petite part de la population urbaine totale ne repose pas seulement sur la baisse marquée du nombre de personnes qui habitent ces quartiers; il tient également à ce que les limites des centres-villes sont demeurées les mêmes pendant que l'annexion de nouvelles banlieues agrandissait la périphérie. La population totale des quartiers périphériques des douze régions urbaines a fait un bond de près de 200 % entre 1951 et 1986, passant de 3,9 à 11,6 millions d'habitants.

Autres villes, autres tendances

La population totale des centres-villes s'est accrue dans les douze villes à l'étude, mais pas du tout de façon uniforme.

La plus forte croissance enregistrée pendant la période de 1981 à 1986 s'est produite à Saskatoon, où le nombre d'habitants a augmenté de 14 %. Pendant ce temps, la population du centre de Toronto progressait de 12 % et celle du centre de Calgary et de Winnipeg, de 9 %. Dans les autres villes, l'augmentation était inférieure à 5 %.

Les seules exceptions à cette tendance sont celles de Montréal et de Saint John, où la baisse de la population du centre-ville, quoique faible, s'est poursuivie au début des années 80.

Peu d'enfants, beaucoup de personnes âgées

Dans l'ensemble, les jeunes sont sous-représentés dans les quartiers du centre, tandis que les personnes âgées y sont surreprésentées. En 1986, les jeunes âgés de moins de 15 ans représentaient 9 % de la population des centres-villes et 20 % de la population des autres quartiers. Inversement, 15 % de la population des centres-villes était âgée de 65 ans ou plus, contre 10 % seulement de la population de la périphérie.

Forte population en âge de travailler

Une part relativement importante de la population des centres-villes est âgée de 20 à 34 ans. En 1986, ce groupe d'âge représentait 37 % de cette population, comparativement à 28 % de la population des autres quartiers. En outre, depuis le début des années 60, la proportion de citoyens âgés de 20 à 34 ans s'est accrue environ deux fois plus vite dans les

quartiers du centre que dans les quartiers de la périphérie.

La proportion de citoyens âgés de 35 à 64 ans, quant à elle, est à peu près égale dans les centres-villes et dans les autres quartiers : en 1986, elle représentait environ 34 % des habitants dans un cas comme dans l'autre.

Davantage de célibataires et de familles monoparentales

Compte tenu de la proportion élevée de jeunes adultes et de personnes âgées dans le centre des grandes villes, il n'est pas étonnant de constater qu'une bonne partie des habitants de ces quartiers ne sont pas mariés. En 1986, plus des six dixièmes des résidents des centres-villes âgés de 15 ans ou plus étaient célibataires (46 %), veufs (8 %) ou divorcés (8 %). Dans les autres quartiers, moins de quatre résidents sur dix présentaient un état matrimonial comparable : 28 % étaient célibataires, 6 %, veufs et 4 %, divorcés.

On retrouve également une forte concentration de personnes vivant seules dans les quartiers centraux. En 1986, ces personnes constituaient plus de la moitié (56 %) des ménages du centre des régions métropolitaines, comparativement à seulement 22 % de ceux de la périphérie.

En outre, on trouve généralement une proportion beaucoup plus élevée de familles monoparentales dans le centre des villes que partout ailleurs. En 1986, cette proportion était respectivement de 22 % et 14 %.

Enfin, les familles sans enfants sont proportionnellement plus nombreuses dans les quartiers du centre que dans ceux de la périphérie. Près de la moitié (49 %) des familles habitant les centres-villes en 1986 n'avaient pas d'enfants, contre le tiers seulement (32 %) des familles habitant les autres quartiers. Et seulement 8 % des familles des centres-villes étaient des familles de trois enfants ou plus, comparativement à 13 % des familles des autres secteurs.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Population totale des centres-villes, 1951-1986

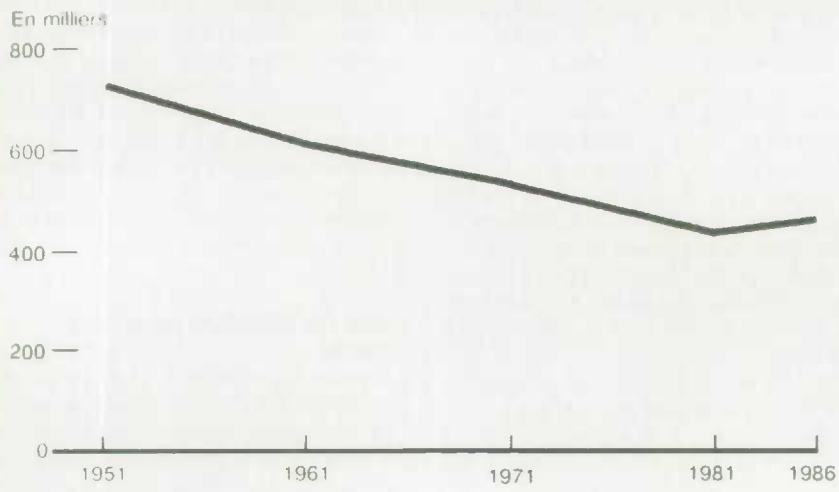

Source : Statistique Canada, recensement du Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Résidents du centre-ville en pourcentage de la population totale dans certaines régions métropolitaines, 1986

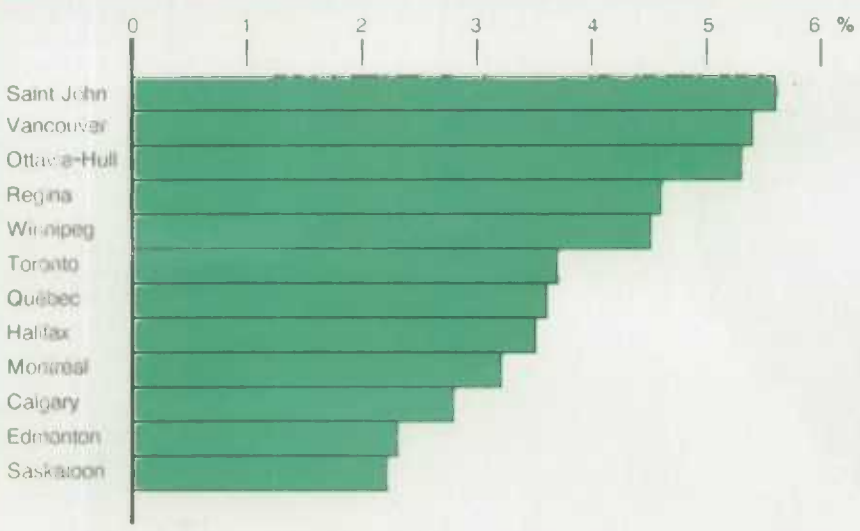

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

Beaucoup d'immigrants

Les immigrants constituent une proportion relativement importante de la population des centres-villes. En 1986, ils représentaient 30 % de cette population et seulement 22 % de la population des autres quartiers.

Par ailleurs, les immigrants nouvellement arrivés s'installent en plus grand nombre dans le centre des régions métropolitaines. Ceux qui sont venus au Canada après 1978 représentaient près de 35 % de la population immigrante des centres-villes, contre 20 % seulement de la population immigrante des quartiers périphériques.

Population plus instruite dans les centres-villes

Les personnes domiciliées au centre-ville sont, en moyenne, plus instruites que celles qui habitent les autres quartiers. En 1986, 21 % des citoyens des centres-villes détenaient un diplôme universitaire, contre 12 % seulement des résidents des autres quartiers. La proportion de personnes ayant suivi des cours à l'université sans avoir obtenu de diplôme est également plus élevée dans les quartiers centraux (15 %) que dans les quartiers périphériques (11 %).

Fait apparemment contradictoire, c'est aussi dans le centre-ville que la proportion de personnes ayant fréquenté l'école

1. Il s'agit de Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa-Hull, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Québec, Halifax, Saskatoon, Regina et Saint John. Dans cet article, on entend par centre-ville le coeur d'une région métropolitaine, lequel comprend le quartier où la ville a pris naissance, le quartier commercial central ainsi que les quartiers environnants à vocation multiple parmi lesquels peuvent se trouver des quartiers d'habitation à forte densité de population.

moins de 9 ans était plus forte, quoique de peu (16 %, en comparaison de 14 % dans les autres quartiers).

Profession

Les quartiers situés au centre des régions métropolitaines diffèrent aussi des autres quartiers en ce qui a trait à la répartition de leurs résidents selon la profession. En 1986, 37 % des personnes actives habitant des centres-villes occupaient un poste de gestion ou exerçaient une profession libérale, par rapport à 28 % seulement de la population active des autres quartiers, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes.

La concentration d'hommes et de femmes travaillant dans le secteur des services était également plus élevée dans les centres-villes que dans la périphérie.

Enfin, les hommes demeurant dans les centres-villes étaient proportionnellement plus nombreux que les autres à avoir un emploi de bureau ou un travail connexe. Chez les femmes, c'était l'inverse : 30 % de celles qui vivaient dans les quartiers centraux occupaient un emploi de ce genre, comparativement à 37 % de celles qui vivaient dans les autres quartiers.

Revenu familial

Le revenu des familles domiciliées au centre des régions métropolitaines était considérablement inférieur à celui des familles des autres quartiers. En 1985, le revenu médian des premières s'élevait à 23 600 $, ce qui représentait seulement 62 % du revenu médian des secondes.

De plus, l'écart entre le revenu des deux catégories de familles s'est agrandi pendant les quinze dernières années à l'étude : en 1970, le revenu médian des familles habitant les quartiers centraux correspondait à 70 % de celui des autres familles. Cette tendance n'a peut-être pas de quoi surprendre vu l'augmentation de la proportion de jeunes et de familles monoparentales dans les centres-villes.

En outre, la proportion de familles dont le revenu en 1985 se situait sous le seuil des 20 000 $ était environ deux fois plus élevée dans le centre des grandes villes qu'ailleurs : 39 % comparativement à 21 %. Par contre, les familles dont le revenu atteignait 60 000 $ ou plus étaient représentées de façon assez semblable dans les quartiers centraux (15 %) et dans les quartiers périphériques (19 %).

Si l'on considère par ailleurs le revenu médian des familles vivant dans le centre-ville des différentes régions urbaines à l'étude, la variation est très grande. Ce revenu fluctue de 30 000 $ environ (31 300 $ à Ottawa–Hull, 30 600 $ à Toronto et 29 500 $ à Saskatoon) à moins de 20 000 $. Ainsi, à Saint John, où le revenu médian s'élevait à 18 200 $, et à Winnipeg, où il atteignait 16 000 $, plus de la moitié des familles qui habitaient le centre-ville avaient un revenu inférieur à 20 000 $, alors que cette proportion n'était que de 28 % dans la région d'Ottawa–Hull, de 32 % à Edmonton et de 33 % à Toronto.

Par ailleurs, la proportion de familles dont le revenu dépassait 60 000 $ était relativement forte à Toronto (22 %), à Ottawa–Hull (19 %) et à Montréal (16 %).

Propriété des logements

Peu de logements dans le centre des grandes villes sont occupés par leur propriétaire. En 1986, c'était le cas pour seulement 14 % de ces logements, comparativement à 57 % dans les autres quartiers.

Bien que le parc de logements soit généralement beaucoup plus ancien dans les quartiers du centre que dans la périphérie, la proportion de logements neufs occupés par leur propriétaire est la même dans les deux secteurs.

En 1986, plus de la moitié (57 %) des logements occupés par leur propriétaire dans les quartiers centraux avaient été construits avant 1946, par rapport à 15 % seulement des logements dans le reste des régions urbaines. Pour ce qui est des logements occupés par leur propriétaire construits après 1981, ils représentaient une proportion de 13 % dans les deux catégories de quartiers.

Dans certaines villes, la proportion de nouveaux logements occupés par leur propriétaire atteint même un niveau plus élevé dans le centre que dans la périphérie. Ainsi, au centre-ville de Calgary, 42 % des logements occupés par leur propriétaire ont été construits entre 1981 et 1986, comparativement à 17 % seulement des logements de ce genre situés dans le reste de la ville.

Valeur des habitations et coûts de logement

La valeur des logements est généralement plus élevée dans les quartiers centraux. En 1986, la valeur moyenne des logements occupés par leur propriétaire situés dans ces quartiers se chiffrait à 140 300 $ tandis qu'elle atteignait 108 300 $ dans les autres quartiers des régions métropolitaines. Par contre, on a observé une plus forte proportion de logements de faible valeur dans les centres-villes. En 1986, 14 % des logements occupés par leur propriétaire dans ces quartiers valaient moins de 50 000 $, en comparaison de 9 % seulement dans les autres quartiers.

Dans l'ensemble, les logements anciens ont plus de valeur dans les quartiers du centre que dans les quartiers de la périphérie. En 1986, 36 % des logements construits avant 1946 dans les centres-villes valaient 150 000 $ ou plus, comparativement à 23 % seulement des logements construits à la même époque dans les autres quartiers.

Les loyers sont en moyenne moins élevés dans le centre des régions métropolitaines. En 1986, on estimait le loyer brut moyen dans ce secteur à 435 $ par mois, alors qu'il s'établissait à 463 $ ailleurs. En outre, 52 % des logements loués situés dans le centre-ville, contre 46 % de ceux situés en périphérie, avaient un loyer mensuel brut moyen inférieur à 400 $.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage de familles habitant le centre-ville et dont le revenu est inférieur à 20 000 $, certaines régions métropolitaines, 1985

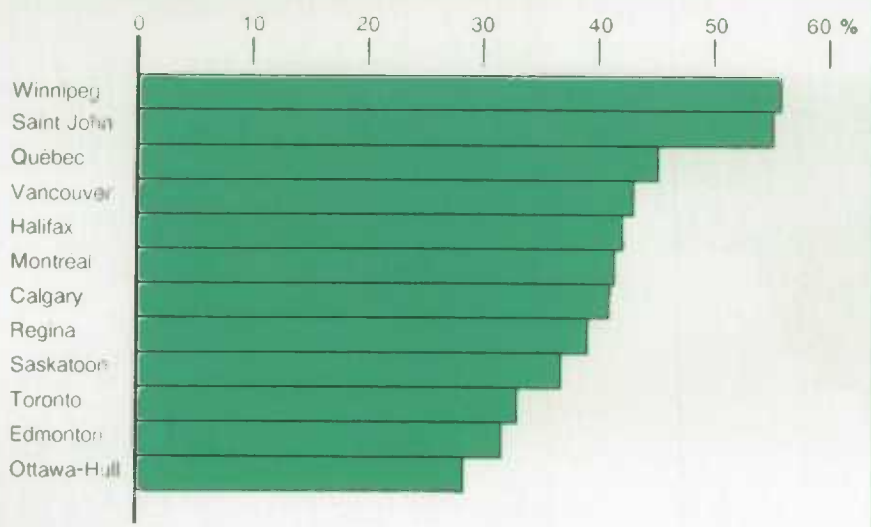

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

FAITS SAILLANTS DU RECENSEMENT DE 1986

WINNIPEG

Située au confluent de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine, la ville de Winnipeg est la capitale et la métropole du Manitoba. Elle a traditionnellement joué le rôle de centre de distribution, de centre financier et de marché pour les céréales. Ville cosmopolite où l'on trouve de nombreux groupes ethniques, Winnipeg domine la vie culturelle du Manitoba, notamment à titre de siège du Royal Winnipeg Ballet.

Bien que les résidents de Winnipeg possèdent un bon nombre de caractéristiques qui ressemblent beaucoup à celles des Canadiens dans leur ensemble, d'autres caractéristiques distinguent la ville de Winnipeg du reste des villes du pays. Mentionnons entre autres la composition ethnique de la population de Winnipeg et la proportion élevée de personnes à faible revenu dans la ville. Et, comme les autres villes des Prairies, Winnipeg a une population autochtone relativement importante.

Croissance moyenne

Avec 625 300 résidents en 1986, Winnipeg vient au septième rang parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada et ses habitants représentent 58 % de la population du Manitoba. Aucune autre RMR ne contient une aussi forte proportion de la population d'une province. La seule autre RMR dont la concentration de la population se rapproche de ce pourcentage est celle de Vancouver, où vivent 48 % des résidents de la Colombie-Britannique.

Entre 1981 et 1986, la population de Winnipeg a augmenté de 5,6 %. Ce taux de croissance est un peu plus faible que celui de l'ensemble des RMR (5,9 %) et des autres villes des Prairies : Saskatoon (14,6 %), Regina (7,7 %), Calgary (7,2 %) et Edmonton (6,0 %). Néanmoins, la croissance de Winnipeg pendant la période de 1981 à 1986 représente un changement par rapport aux cinq années précédentes, pendant lesquelles la population était restée presque stable, n'augmentant que de 1,1 %.

Population plus âgée

La population de Winnipeg a tendance à être légèrement plus âgée que celle du Canada dans son ensemble. En 1986, la proportion des gens âgés de 65 ans ou plus parmi les résidents de Winnipeg était de

12 %, comparativement à 11 % pour l'ensemble des Canadiens. À l'autre extrémité de l'échelle des âges, les enfants de moins de 15 ans constituaient 20 % des résidents de Winnipeg et 21 % de toute la population du Canada.

Modalités de vie

Les familles monoparentales et les ménages d'une seule personne font partie des types de modalités de vie qui ont connu la croissance la plus rapide parmi les résidents de Winnipeg au cours des dernières années. Cette observation s'applique à l'ensemble du Canada.

De 1981 à 1986, le nombre de familles monoparentales à Winnipeg a augmenté de 18 %. En conséquence, 23 000 familles de la ville, c'est-à-dire 14 % du total, avaient un parent seul comme chef en 1986. Pour l'ensemble des familles canadiennes, la proportion était de 13 %.

Durant la même période, le nombre de familles époux-épouse à Winnipeg n'a augmenté que de 7 %. Toutefois, ces familles, au nombre de 141 900 en 1986, représentaient encore la grande majorité des familles de Winnipeg.

De plus, le nombre de résidents de Winnipeg qui habitent seuls a augmenté rapidement. Les ménages d'une seule personne ont augmenté de 9 %, passant de 56 000 en 1981 à 61 100 en 1986. Les personnes vivant seules représentaient 12 % des résidents de Winnipeg âgés de 15 ans ou plus en 1986, comparativement à 10 % pour le Canada entier. En outre, plus du tiers (38 %) des résidents de Winnipeg qui vivaient seuls avaient 65 ans ou plus en 1986.

Immigrants

Les immigrants constituent une plus forte proportion de la population de Winnipeg que de celle du Canada dans son ensemble. En 1986, 18 % des habitants de Winnipeg étaient des immigrants, comparativement à 16 % de la population totale.

La proportion des résidents de Winnipeg qui étaient des immigrants était presque deux fois plus élevée que celle de Saskatoon et celle de Regina (9 % dans les deux cas). Le pourcentage d'immigrants à Winnipeg se comparait à celui d'Edmonton (18 %) et à celui de Calgary (21 %), mais il était beaucoup plus faible qu'à Toronto (36 %) et à Vancouver (28 %).

Mosaïque ethnique

Le nombre d'immigrants à Winnipeg se reflète dans une structure ethnique diversifiée. De tous les résidents de Winnipeg qui ont déclaré une seule origine ethnique, 68 % ont dit qu'elle était autre que britannique. Cela est de beaucoup supérieur au chiffre de 50 % pour la population à l'extérieur du Québec dont l'origine était autre que britannique.

Les personnes d'origine ukrainienne et allemande constituaient les deux plus

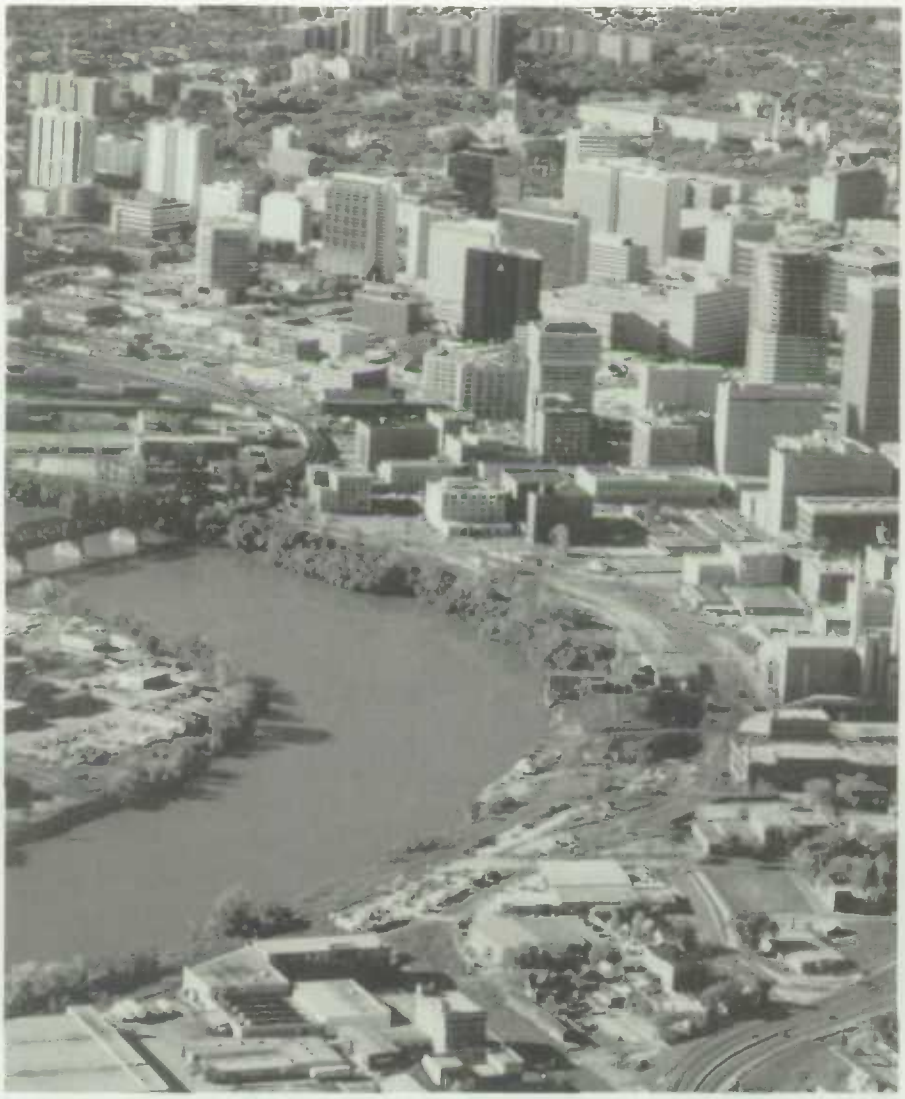

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage d'immigrants dans la population de Winnipeg et de certaines régions métropolitaines, 1986

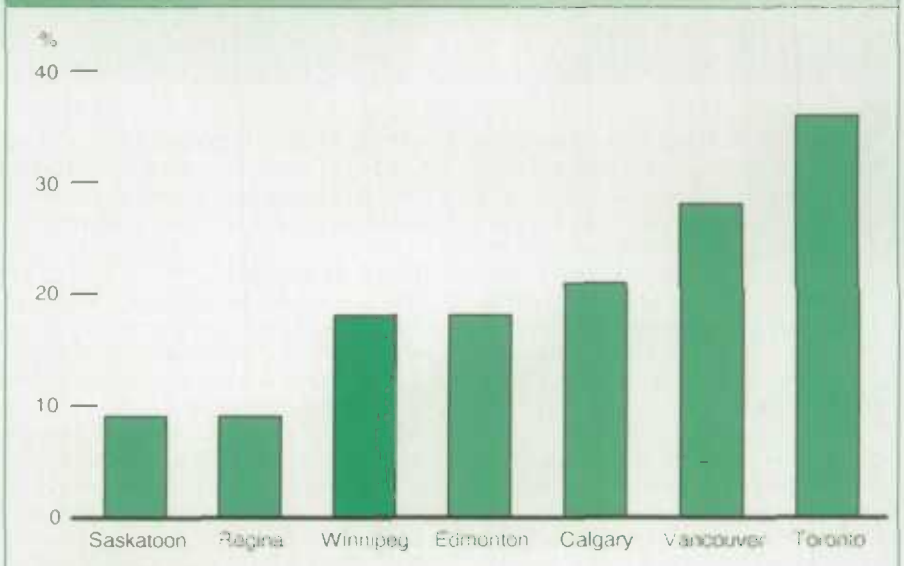

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986.

grands groupes ethniques non britanniques, chacun représentant 12 % de la population de la ville. Les personnes d'origine française formaient 9 % des résidents, c'est-à-dire la même proportion que dans tout le Canada à l'extérieur du Québec. Les personnes d'origine polonaise, de même que les immigrants d'origine philippine, constituaient 4 % des habitants de Winnipeg pour chacun de ces groupes.

Les groupes autochtones, c'est-à-dire composés de personnes d'origine indienne de l'Amérique du Nord, métisse ou inuit, formaient 4,8 % de la population de Winnipeg en 1986. Seulement 2,8 % de tous les Canadiens faisaient partie de ces groupes. La proportion de la population de Winnipeg qui est d'origine autochtone était plus élevée qu'à Calgary (2,4 %) et qu'à Edmonton (3,7 %), identique à celle de Regina (4,8 %), mais plus faible qu'à Saskatoon (5,3 %).

Taux d'activité

Les taux d'activité à Winnipeg sont légèrement supérieurs à ceux du niveau national. En 1986, 78,5 % des hommes résidant à Winnipeg étaient actifs, comparativement à 77,5 % de tous les hommes au Canada. La différence de taux d'activité des femmes à Winnipeg et dans l'ensemble du Canada était un peu plus grande. Alors qu'à Winnipeg 59,3 % des femmes étaient actives en 1986, c'était le cas pour seulement 55,9 % de toutes les femmes. De plus, le taux d'activité des femmes mariées était de 60,4 % à Winnipeg, comparativement à 57,2 % pour tout le Canada.

Revenu

Le revenu moyen à Winnipeg est légèrement inférieur au niveau national. En 1985, le revenu moyen du ménage à Winnipeg était de 33 477 $, comparativement à 34 261 $ pour tous les ménages canadiens. Depuis 1980 cependant, le revenu moyen du ménage à Winnipeg a augmenté, alors qu'il a diminué pour le Canada dans son ensemble. Compte tenu de l'inflation, le revenu pour Winnipeg avait augmenté de 1 %, en comparaison d'une diminution de 2 % pour le Canada.

La fréquence des unités à faible revenu est beaucoup plus élevée à Winnipeg que dans le reste du pays. Alors que 14,8 % des familles de Winnipeg se trouvaient sous les seuils de faible revenu en 1985, la proportion pour tout le pays était de 11,8 %. De même, la proportion des personnes hors famille économique qui étaient sous le seuil de faible revenu était de 41,7 % pour Winnipeg, mais de 34,6 % pour l'ensemble du pays.

Logement

La maison individuelle non attenante est le type de logement le plus courant à Winnipeg tout comme dans l'ensemble du pays. En 1986, 60 % des logements de la ville étaient de ce type comparativement à 58 % dans tout le Canada.

On vit beaucoup plus dans des tours d'habitation à Winnipeg qu'au Canada dans son ensemble. De tous les ménages de Winnipeg en 1986, 13 % étaient logés dans des immeubles d'appartements de cinq étages ou plus, proportion qui dépasse de beaucoup le niveau national (9 %). Le pourcentage de personnes âgées qui sont soutien du ménage et qui habitent des appartements était particulièrement élevé à Winnipeg (27 %) comparativement à l'ensemble du Canada (15 %).

Par contre, les habitants de Winnipeg sont moins susceptibles que l'ensemble des Canadiens d'être logés dans d'autres types d'immeubles à logements multiples ou dans des maisons mobiles. La proportion de la population habitant des logements de ces types était de 27 % à Winnipeg, mais de 34 % dans l'ensemble du pays.

Le parc immobilier de Winnipeg est relativement vieux. Au moins 65 % des maisons de Winnipeg ont été construites avant 1971 : pour l'ensemble du Canada, la proportion équivalente est de 59 %. D'autre part, seulement 8 % des logements de la ville ont été construits entre 1981 et 1986 et 27 % entre 1971 et 1980. Les chiffres pour l'ensemble du Canada sont de 11 % et 30 % respectivement.

Un ouvrage sur les personnes âgées et leurs liens avec la société

Amitié et entraide, voilà les liens qui unissent les personnes âgées à leur famille et à leurs amis. Ces relations constituent un réseau de soutien informel sur lequel vous pouvez obtenir plus de renseignements dans une étude innovatrice intitulée : *Liens de famille et d'amitié chez les Canadiens âgés : Rapport préliminaire sur les résultats de l'Enquête sociale générale*.

Vous y trouverez de l'information concernant :

☐ l'aide qu'accordent les gens du troisième âge sous forme de travail bénévole, de garde d'enfants, de dons d'argent et de travaux ménagers;

☐ l'aide que reçoivent les personnes âgées pour ce qui est de la préparation de leurs repas, de leurs emplettes, de la gestion de leur budget et de leurs soins personnels;

☐ l'influence qu'ont l'âge, le sexe et le niveau de scolarité sur l'importance de l'aide que les gens du troisième âge donnent ou reçoivent;

☐ la façon dont les liens amicaux et familiaux influencent la santé et le bonheur des personnes âgées.

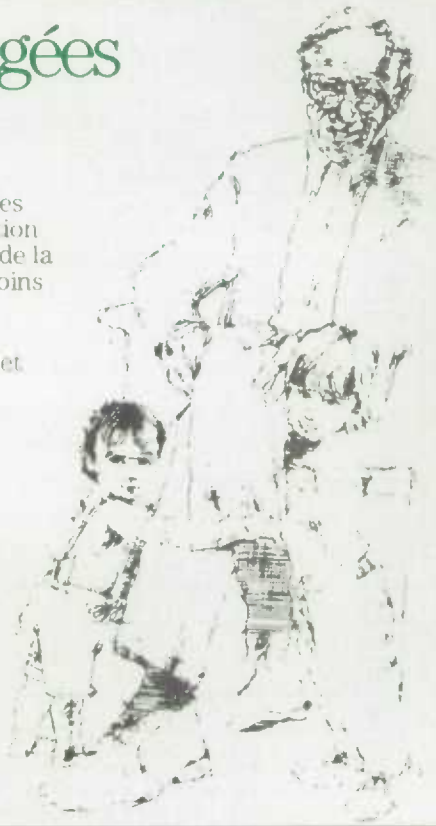

Liens de famille et d'amitié chez les Canadiens âgés : Rapport préliminaire sur les résultats de l'Enquête sociale générale, n° 89-508 au catalogue, se vend 15 $ l'exemplaire au Canada et 16 $ l'exemplaire à l'étranger. Vous pouvez commander en postant le bon de commande ci-joint à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Veuillez faire votre chèque ou mandat-poste à l'ordre du Receveur général du Canada - Publications. Si vous désirez obtenir un service plus rapide, téléphonez au numéro sans frais 1-800-267-6677 et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

ESTIMATIONS ANNUELLES DE LA POPULATION ACTIVE, 1946-1989

	Population de 15 ans et plus (en milliers)	Population active (en milliers)			Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)	Rapport emploi/population (%)
		Total	Personnes occupées	Personnes en chômage			
1946	8779	4829	4666	163	55,0	3,4	53,1
1947	9007	4942	4832	110	54,9	2,2	53,6
1948	9141	4988	4875	114	54,6	2,3	53,3
1949	9268	5055	4913	141	54,5	2,8	53,0
1950	9615	5163	4976	186	53,7	3,6	51,8
1951	9732	5223	5097	126	53,7	2,4	52,4
1952	9956	5324	5169	155	53,5	2,9	51,9
1953	10164	5397	5235	162	53,1	3,0	51,5
1954	10391	5493	5243	250	52,9	4,6	50,5
1955	10597	5610	5364	245	52,9	4,4	50,6
1956	10807	5782	5585	197	53,5	3,4	51,7
1957	11123	6008	5731	278	54,0	4,6	51,5
1958	11388	6137	5706	432	53,9	7,0	50,1
1959	11605	6242	5870	372	53,8	6,0	50,6
1960	11831	6411	5965	446	54,2	7,0	50,4
1961	12053	6521	6055	466	54,1	7,1	50,2
1962	12280	6615	6225	390	53,9	5,9	50,7
1963	12536	6748	6375	374	53,8	5,5	50,9
1964	12817	6933	6609	324	54,1	4,7	51,6
1965	13128	7141	6862	280	54,4	3,9	52,3
1966[1]	13083	7493	7242	251	57,3	3,4	55,4
1967	13444	7747	7451	296	57,6	3,8	55,4
1968	13805	7951	7593	358	57,6	4,5	55,0
1969	14162	8194	7832	362	57,9	4,4	55,3
1970	14528	8395	7919	476	57,8	5,7	54,5
1971	14872	8639	8104	535	58,1	6,2	54,5
1972	15186	8897	8344	553	58,6	6,2	54,9
1973	15526	9276	8761	515	59,7	5,5	56,4
1974	15924	9639	9125	514	60,5	5,3	57,3
1975	16323	9974	9284	690	61,1	6,9	56,9
1976	16701	10203	9477	726	61,1	7,1	56,7
1977	17051	10500	9651	849	61,6	8,1	56,6
1978	17377	10895	9987	908	62,7	8,3	57,5
1979	17702	11231	10395	836	63,4	7,4	58,7
1980	18053	11573	10708	865	64,1	7,5	59,3
1981	18368	11899	11001	898	64,8	7,5	59,9
1982	18608	11926	10618	1308	64,1	11,0	57,1
1983	18805	12109	10675	1434	64,4	11,8	56,8
1984	18996	12316	10932	1384	64,8	11,2	57,5
1985	19190	12532	11221	1311	65,3	10,5	58,5
1986	19397	12746	11531	1215	65,7	9,5	59,4
1987	19642	13011	11861	1150	66,2	8,8	60,4
1988	19890	13275	12244	1031	66,7	7,8	61,6
1989	20 141	13 503	12 486	1 018	67,0	7,5	62,0

1. Comprend la population âgée de 15 ans et plus à partir de 1966. Les données pour les années antérieures à 1966 sont fondées sur la population âgée de 14 ans et plus. Les estimations pour la période allant de 1966 à 1974 ont été corrigées en fonction des concepts actuels. Les estimations pour les années antérieures à 1966 n'ont pas été révisées.

INDICATEURS SOCIAUX

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
POPULATION								
Canada, 1er juin (en milliers)	24 583,1	24 787,2	24 978,2	25 165,4	25 353,0	25 617,3	25 911,8	26 218,5p
Croissance annuelle (%)	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7	1,0	1,1	1,2p
Immigration[1]	134 920	105 286	87 504	84 062	88 051	125 696	150 898	159 919p
Émigration[1]	45 338	50 249	48 826	46 252	44 816	51 040	41 003	40 967p
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	15,1	15,0	15,0	14,8	14,7	14,4	*	*
Taux de nuptialité (pour 1000 habitants)	7,6	7,4	7,4	7,3	6,9	7,1	*	*
Taux de divorce (pour 1000 habitants)	2,9	2,8	2,6	2,4	3,1	3,4	*	*
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	984	1 066	1 039	990	915	872	789	*
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	10 618	10 675	10 932	11 221	11 531	11 861	12 244	12 486
- secteur des biens (en milliers)	3 376	3 317	3 404	3 425	3 477	3 553	3 693	3 740
- secteur des services (en milliers)	7 242	7 359	7 528	7 796	8 054	8 308	8 550	8 745
Nombre total de chômeurs (en milliers)	1 308	1 434	1 384	1 311	1 215	1 150	1 031	1 018
Taux de chômage (%)	11,0	11,8	11,2	10,5	9,5	8,8	7,8	7,5
Emploi à temps partiel (%)	14,4	15,4	15,3	15,5	15,5	15,2	15,4	15,1
Taux d'activité des femmes (%)	51,7	52,6	53,6	54,6	55,3	56,4	57,4	57,9
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	33,3	35,7	35,1	34,4	34,1	33,3	*	*
REVENU								
Revenu familial médian	30 110	30 986	32 739	34 736	36 858	38 851	41 238	*
Pourcentage des familles à faible revenu	12,6	13,8	13,9	12,6	11,8	11,3	10,5	*
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en pourcentage de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	64,0	64,6	65,6	64,9	65,8	65,9	65,3	*
ÉDUCATION								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	4 994,0	4 974,9	4 946,1	4 927,8	4 938,0	4 973,9	5 025,5p	*
Effectifs à temps plein du niveau postsecondaire (en milliers)	722,0	766,7	782,8	789,8	796,9	805,4	817,1	*
Nombre de doctorats décernés	1 713	1 821	1 878	2 000	2 218	2 384	2 415	*
Dépenses publiques en matière d'éducation (en millions de dollars de 1988)	30 152,8	30 693,4	30 214,1	32 488,7	32 234,3	32 284,9	32 748,8	*
SANTÉ								
Pourcentage des décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires								
- hommes	44,4	43,8	42,8	41,7	41,4	40,5	*	*
- femmes	48,3	47,2	46,6	45,3	44,9	44,0	*	*
Pourcentage des décès attribuables au cancer - hommes	23,9	24,4	25,5	25,4	25,9	26,4	*	*
- femmes	24,2	24,8	25,5	25,7	25,5	26,1	*	*
Dépenses publiques en matière de santé (en millions de dollars de 1988)	28 152,2	29 661,2	29 647,2	31 771,1	33 397,2	33 906,9	35 378,4	*
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
- crimes de violence	685	692	714	749	808	856	898	*
- crimes contre la propriété	5 955	5 717	5 607	5 560	5 714	5 731	5 630	*
- homicides	2,7	2,7	2,7	2,8	2,2	2,5	2,2	*
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au chapitre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1988)	135 432,3	141 872,6	143 539,5	150 743,8	154 255,3	155 903,0	159 082,8	*
- en % des dépenses totales	57,9	59,4	58,0	58,8	59,9	59,3	59,7	*
- en % du PIB	27,9	28,5	27,4	27,9	28,1	27,1	26,4	*
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	3 123,1	3 396,1	3 221,9	3 181,5	3 136,7	3 079,9	3 016,0	*
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garantim (en milliers)	2 368,6	2 425,7	2 490,9	2 569,5	2 652,2	2 748,5	2 835,1	2 919,4
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canadam (en milliers)	1 502,8	1 832,9	1 894,9	1 923,3	1 892,9	1 904,9	1 853,0	1 856,1
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1981) - variation annuelle en %	−3,2	+3,2	+6,3	+4,8	+3,1	+4,5	+5,0	*
Taux d'inflation annuel (%)	10,8	5,8	4,4	4,0	4,1	4,4	4,1	5,0
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	104 792	134 207	110 874	139 408	170 863	215 340	189 635	*

- données non disponibles * données non encore disponibles p estimations provisoires m chiffres de mars

1. Pour l'année se terminant le 31 mai.

2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture.

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010028801

Pour de plus amples renseignements:

Terre-Neuve et Labrador
St. John's (T.-N.): 1-709-772-4073 ou 1-800-563-4255

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.): 1-902-426-5331 ou 1-800-565-7192

Québec
Montréal (Qc): 1-514-283-5725 ou 1-800-361-2831

Nipissing (Ont.)
Sturgeon Falls (Ont.): 1-705-753-3200

Sud de l'Ontario
Toronto (Ont.): 1-416-973-6586 ou 1-800-263-1136

Manitoba
Winnipeg (Man.): 1-204-983-4020 ou 1-800-542-3404

Saskatchewan
Regina (Sask.): 1-306-780-5405 ou 1-800-667-7164

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.): 1-403-495-3027 ou 1-800-282-3907
Territoires du Nord-Ouest (à frais virés): 1-403-495-3028

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.): 1-403-292-6717 ou 1-800-427-9708

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.): 1-604-666-3691 ou 1-800-663-1551 (sauf Atlin)
Yukon et Atlin (C.-B.): zénith 08913

Région de la capitale nationale
1-613-951-8116

Vous Déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à:

VENTE DES PUBLICATIONS
STATISTIQUE CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0T6

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Numéro au catalogue	Titre	Prix ($ CAN) Canada	Prix ($ CAN) Ailleurs
75-001	L'emploi et le revenu en perspective	12,50$	15,00$
93-104	Logements et ménages: Partie I, Recensement du Canada de 1986	33,00$	34,50$
93-105	Logements et ménages: Partie II, Recensement du Canada de 1986	45,00$	55,00$

Pour commander une ou plusieurs de ces publications, composer le 1-800-267-6677

Nouvelles publications de Statistique Canada

Société canadienne

Revenus des familles - Familles de recensement (n° 13-208 au catalogue) - 18$/22$

Les immigrants au Canada - Faits saillants choisis (n° 89-510 au catalogue) - 38$/46$

Projections des ménages et des familles, Canada, provinces et territoires, 1986-2001 (n° 91-522 au catalogue) - 26$/31$

Finances et affaires

Comptes nationaux des revenus et des dépenses - Source, méthodes et concept (n° 13-549 au catalogue) - 74$/89$

Bulletin trimestriel - Disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (n° 57-003 au catalogue) - 121$/145$

Commerce de détail (n° 63-005 au catalogue) - 168$/202$

Estimations trimestrielles relatives aux caisses de retraite en fiducie (n° 74-001 au catalogue) - 42$/50$

Gouvernement

L'emploi dans les administrations provinciales et territoriales (n° 72-007 au catalogue) - 69$/83$

Activités scientifiques fédérales (n° 88-204 au catalogue) - 42$/50$

Comment dépensons-nous plus de 7 milliards de dollars par année pour administrer notre système judiciaire?

Combien de Canadiens sont inculpés de conduite avec facultés affaiblies chaque année ? Quel est le coût par habitant de l'aide juridique ? Combien d'agents de police protègent les 26 millions de Canadiens ? Voilà le genre de questions auxquelles répond **Juristat**.

Chaque numéro donne une analyse et des statistiques se rapportant à un aspect particulier du système judiciaire. **Juristat** vous fournit des données au sujet des services policiers, de l'aide juridique, des services correctionnels et des tribunaux pour adultes ou pour jeunes, à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, de même que pour certaines grandes villes. Ces données proviennent de milliers d'organismes et de ministères dont l'activité est reliée à la justice.

Un abonnement d'un an vous donne droit à 12 numéros contenant des renseignements récents, détaillés et complets sur la justice. Publié par Statistique Canada, **Juristat** est une publication unique, d'un grand intérêt pour quiconque est en quête de données sur le système judiciaire du Canada.

Abonnez-vous !

L'abonnement à **Juristat** (n° 85-002 au catalogue) coûte 37 $ au Canada et 44 $ à l'étranger.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, composez sans frais le

1-800-267-6677

et utilisez votre carte Visa ou MasterCard.

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE ?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

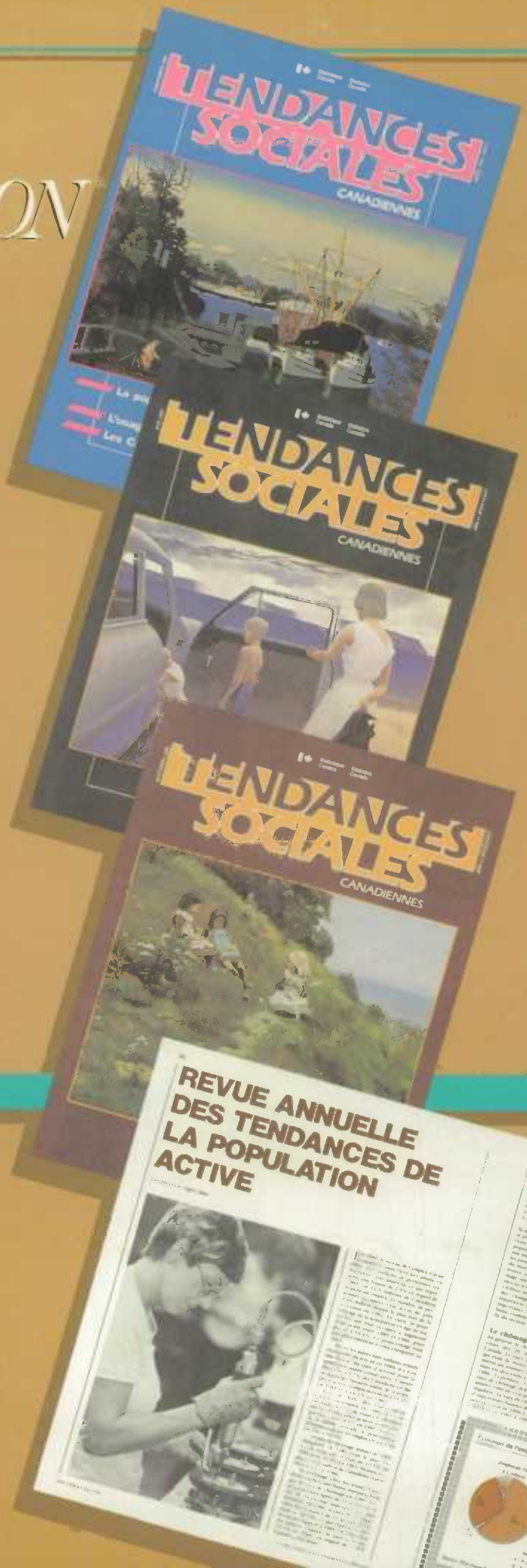

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

(numéro 11-008F au catalogue) est publiée quatre fois l'an et se vend $8 l'exemplaire au Canada et $9 l'exemplaire à l'étranger; abonnement annuel: $32 au Canada et $36 à l'étranger (étudiants: 30% de rabais). Vous pouvez vous procurer cette revue en vous adressant à:

Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Téléphone: 1-800-267-6677

Les prix incluent les frais de port et de manutention.
Les paiements doivent être faits en dollars canadiens ou l'équivalent ($US 7 l'exemplaire; abonnement annuel: $US 28).